

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-TROISIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 7 au 18 octobre 1996

Volume II

Résumé des débats



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/43/12(Vol.II)
29 novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE-TROISIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 7 au 18 octobre 1996

Volume II

Résumé des débats

Préface

Le présent volume (Vol.II) du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-troisième session contient le résumé des déclarations faites au cours de la session.

Toutes les autres questions relatives à la quarante-troisième session du Conseil sont consignées dans le volume I du rapport, intitulé Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies */. Il s'agit notamment des décisions du Conseil, des déclarations de position se rapportant à ces décisions, des questions de procédure et des questions institutionnelles, et de diverses annexes.

*/ Voir TD/B/43/12(Vol.I).

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapes</u>
Introduction	1 - 24
I. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation (Point 2 de l'ordre du jour)	25 - 28
II. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience des pays d'Asie de l'Est en matière de développement (Point 3 de l'ordre du jour)	29 -102
III. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (Point 4 de l'ordre du jour)	
a) Examen de l'application du Programme	
b) Contribution de la CNUCED aux travaux d'organisations internationales compétentes concernant l'application de la décision de l'Acte final du Cycle d'Uruguay sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, en aidant les PMA membres de l'OMC à tirer le meilleur parti des mesures spéciales et différenciées prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay	103 - 157
IV. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (Point 5 de l'ordre du jour)	158 - 178
V. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (Point 6 de l'ordre du jour)	179 - 200
VI. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant (Point 7 de l'ordre du jour)	201 - 209
Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED	201 - 209

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
VII. Autres questions relatives au commerce et au développement (Point 8 de l'ordre du jour)	210 - 215
a) Développement progressif du droit commercial international : vingt-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	210 - 211
b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session	212 - 215
VIII. Questions diverses (Point 10 de l'ordre du jour)	216 - 226
A. Examen de la politique de publication de la CNUCED (Point 10 a) de l'ordre du jour)	216 - 219
B. Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes (Point 10 b) de l'ordre du jour)	220 - 226
IX. Déclarations faites à la séance plénière de clôture, le 18 octobre 1996	227 - 242

INTRODUCTION

1. Ouvrant la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement, le **Président sortant du Conseil**, M. William Rossier (Suisse), a dit que sa présidence d'un an avait coïncidé avec une période capitale pour la CNUCED, marquée par la préparation et la tenue de la neuvième session de la Conférence à Midrand, en Afrique du Sud, et les premières étapes de la mise en oeuvre de la Déclaration de Midrand et du Partenariat pour la croissance et le développement. Du point de vue de la coopération multilatérale, la neuvième session de la Conférence avait indubitablement été un succès éclatant, avec des résultats bénéfiques pour tous. La CNUCED en était sortie ravivée, renforcée et prête à assumer de nouvelles et difficiles missions. Il était assurément essentiel de veiller à ce que les décisions prises à Midrand soient rapidement et pleinement appliquées, et qu'elles donnent des résultats concrets. Deux mois à peine après la clôture de la Conférence, le Conseil, à sa treizième réunion directive, avait pris les décisions nécessaires à cet effet. Pour sa part, le Secrétaire général de la CNUCED avait achevé la restructuration du secrétariat eu égard aux décisions adoptées à Midrand. Bien entendu, le suivi de Midrand prendrait du temps : c'était un processus continu, dont le succès ne pourrait être mesuré que dans quatre ans, à la veille de la dixième session de la Conférence, en Thaïlande. Mais la volonté de coopération qu'il avait pu observer chez les Etats membres, au cours de sa présidence, et l'attitude du secrétariat avaient fortifié le Président sortant dans sa conviction du triomphe ultime de l'esprit de Midrand.

2. Le **Président nouvellement élu du Conseil**, M. Patrick Sinyinza (Zambie), a dit que la "Déclaration de Midrand et Un partenariat pour la croissance et le développement" constituaient l'expression collective de la confiance de la communauté internationale dans la CNUCED en tant qu'organisation capable d'ouvrir la voie vers le XXI^e siècle dans un monde en pleine mutation. Par la suite, les participants au Sommet du G-7, réunis à Lyon (France), avaient déclaré dans leur communiqué final que la neuvième session de la Conférence avait marqué de son sceau le renouveau de la CNUCED, en réussissant à réformer le mécanisme intergouvernemental et en recentrant les travaux sur un petit nombre de priorités en vue de promouvoir le développement par le commerce et l'investissement et de faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial international. De même, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, dans la Déclaration ministérielle de leur vingtième Réunion annuelle, avaient accueilli avec satisfaction les résultats de la neuvième session de la Conférence et réaffirmé leur ferme attachement au renforcement de la CNUCED, en demandant instamment à la communauté internationale d'apporter à l'organisation le soutien politique et financier nécessaire pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat.

3. Dans ce contexte, le Président s'est déclaré convaincu que les délégations étaient venues à la présente session du Conseil non pas pour s'acquitter des formalités routinières de leur représentation, mais, stimulées et motivées par les rapports analytiques approfondis et solides établis par le secrétariat, pour engager un dialogue sérieux sur les problèmes qui étaient au premier rang des préoccupations des décideurs nationaux. Les rapports du secrétariat, en particulier le **Rapport sur le commerce et le développement, 1996** et le **World Investment Report 1996**, avaient retenu l'attention des médias du monde entier, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Un examen de la situation actuelle de l'économie mondiale

montrait à l'évidence que beaucoup de pays en développement affichaient désormais des résultats économiques satisfaisants, mais une volonté affirmée de s'attaquer aux problèmes considérables auxquels étaient confrontés les pays les plus pauvres constituait la clef de voûte des travaux du Conseil. La CNUCED s'était mise au diapason des réalités d'un monde en évolution rapide, en s'efforçant de toucher tous les acteurs du développement, y compris les plus hauts décideurs dans le secteur privé - ce qui ressortait clairement des dispositions prises pour la réunion de haut niveau du Conseil. Le Président espérait que tous les participants à la session du Conseil, travaillant de concert, mettraient à profit leur expérience, leur clairvoyance et leur compétence pour assurer le succès de la mise en oeuvre des résultats de la neuvième session de la Conférence.

4. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que les réformes qu'il avait engagées à la CNUCED depuis la neuvième session de la Conférence avaient pris plus de temps qu'escompté, eu égard à la complexité des problèmes. Les huit divisions qui existaient avant Midrand avaient été ramenées à quatre divisions chargées des principaux secteurs de travail convenus dans le document final de Midrand. Désormais, les travaux analytiques, la recherche du consensus et la coopération technique concernant les PMA seraient menés par les quatre divisions dans leurs domaines respectifs, chacune disposant d'un mécanisme de coordination à cette fin. Il était actuellement à la recherche du meilleur candidat possible pour occuper le poste de coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires.

5. D'une manière générale, la restructuration du secrétariat avait permis d'abaisser les coûts et d'accroître l'efficacité. Les postes d'administrateur avaient été réduits de 12,5 %, et ceux de la catégorie des services généraux de 11,1 %. Autrement dit, un poste sur huit des effectifs ordinaires de la CNUCED avait été supprimé. De plus, la diminution du nombre annuel de jours de réunions, décidée à Midrand, permettrait de réaliser des économies considérables sur le budget de l'ONU. L'objectif fondamental était d'établir une organisation efficace, toujours mieux adaptée aux besoins en matière de développement des pays qui en avaient le plus besoin - une organisation pleinement responsable vis-à-vis de ses Etats membres. Le Secrétaire général a instamment demandé aux délégations d'éviter, quant à elles, de revenir sur des questions qui avaient été réglées, ou de s'arrêter à la gestion dans le détail des activités du secrétariat. Une période de stabilité était désormais nécessaire pour faciliter l'application des dispositions adoptées à Midrand. Dès lors, le suivi des progrès serait un élément à part entière de la nouvelle culture de gestion, et le secrétariat était prêt à être jugé sur ses résultats. Mais compte tenu de la difficulté des tâches à venir, il demandait aux Etats membres de faire preuve de mesure en jugeant les efforts du secrétariat.

6. Les travaux de fond réalisés récemment par le secrétariat reposaient sur une analyse du succès économique de certains pays d'Asie du Sud-Est. Le secrétariat était parvenu à la conclusion que des éléments de l'expérience de ces pays pouvaient souvent être repris avec profit par des pays en développement, y compris des PMA, dans d'autres régions. Les objectifs initiaux de la CNUCED en matière de développement restaient l'axe directeur de ses fonctions et sa raison d'être. Mais à l'approche de l'an 2000, il convenait d'examiner de près ce qui avait changé dans les aspects pratiques et théoriques du développement. On pouvait commencer par faire un bilan, avant de passer à un examen des enjeux du prochain millénaire. Quels étaient les

facteurs et les circonstances qui aujourd'hui conditionnaient le développement et qui n'existaient tout simplement pas dans les années 60 ? Comment mettre en valeur les aspects qualitatifs du développement en même temps que les facteurs quantitatifs, afin d'améliorer la qualité de vie des individus ordinaires ? En concentrant son attention sur la répartition du revenu et l'atténuation de la pauvreté, la CNUCED devrait trouver les moyens de concilier croissance économique et égalité sociale, problématique qui exigeait des recherches approfondies. Se posait par ailleurs la question de la durabilité du développement, de façon que les générations futures héritent d'un meilleur environnement et ne puissent accuser les générations présentes d'avoir gaspillé les ressources naturelles.

7. Les réunions intergouvernementales de la CNUCED et les rapports en découlant devraient donc être structurés de façon à apporter une contribution manifeste sur tous ces nouveaux aspects du développement, et les activités de coopération technique devraient viser à concrétiser les travaux de la CNUCED en assistance et conseils pratiques aidant les pays à s'intégrer pleinement dans l'effort de développement. Oeuvrant au sein du système des Nations Unies dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement, la CNUCED se devait de fournir des raisons valables d'être optimiste, de façon que la mondialisation du commerce international soit considérée non pas comme une menace, mais comme un moyen d'améliorer le niveau de vie de tous les peuples.

8. Le porte-parole du **Groupe des 77 et de la Chine** (Cameroun) a dit que la quarante-troisième session du Conseil, la première à se tenir après cet événement phare qu'avait été la neuvième session de la Conférence, était destinée à devenir l'une des plus importantes de l'histoire de la CNUCED. L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale constituait un objectif majeur pour la communauté internationale. Si des efforts intensifs n'étaient pas faits pour aider ces pays à tirer parti de la libéralisation du commerce mondial, beaucoup d'entre eux risquaient de rester en marge du commerce mondial, de l'investissement et des marchés de produits de base et de capitaux. Le nouvel environnement commercial international était assurément porteur de nouvelles possibilités pour tous les pays en développement, mais aussi de nouveaux risques. Le Rapport sur le commerce et le développement, 1996 laissait entrevoir les potentialités d'une industrialisation à vocation exportatrice dans la division mondiale du travail pour la production d'articles manufacturés, et contenait des propositions concrètes concernant la façon dont les pays en développement pourraient tirer le meilleur profit des nouvelles possibilités. Il était indéniable que des stratégies cohérentes de commerce et d'industrialisation étaient essentielles au niveau national pour obtenir les résultats souhaités. Mais dans une économie mondiale extrêmement interdépendante, l'environnement commercial international contribuait tout autant au succès d'un développement extraverti. L'intensification de la coopération Sud-Sud était un important élément des efforts déployés par les pays en développement pour se doter rapidement d'un secteur industriel à vocation exportatrice. De nouvelles idées - comme celle d'un service international de commercialisation et d'information destiné à aider les pays en développement à élaborer leurs stratégies d'exportation et à éviter des pertes liées à l'évolution des termes de l'échange, qui était exposée dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1996 - étaient extrêmement intéressantes. Mais il était également essentiel pour le succès d'un développement axé sur l'exportation que les pays développés respectent

pleinement les engagements qu'ils avaient pris dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay, en vue d'élargir l'accès des pays en développement aux marchés.

9. Le chômage élevé et croissant dans un certain nombre de grands pays industrialisés avait d'importantes conséquences à cet égard. La façon dont les pays développés s'attaqueraient à ce problème influerait sur les possibilités pour les pays en développement d'accélérer leur développement économique et social et de suivre avec succès des politiques extraverties. Il était essentiel que le problème du chômage dans les pays développés ne soit pas résolu au détriment du monde en développement, et que la libéralisation du commerce dans les pays développés soit menée à son terme. Les pays en développement eux-mêmes avaient déjà consenti des efforts considérables pour libéraliser leur commerce extérieur, et leurs importations d'articles manufacturés contribuaient beaucoup à la création d'emplois dans les pays développés. Mais l'ampleur de ces importations dépendait du pouvoir d'achat des pays en développement, par le biais d'une hausse des recettes d'exportations d'articles manufacturés, d'un relèvement des prix des produits primaires et d'un accès suffisant au financement extérieur.

10. Concernant le financement extérieur disponible sur les marchés financiers internationaux, on continuait d'observer de fortes disparités entre les pays en développement. Seule une minorité de pays était en mesure de mobiliser des fonds importants sur ces marchés; dans leur grande majorité, les autres restaient fortement tributaires du financement public. De plus, le problème de la dette de nombreux pays pauvres était loin d'avoir été résolu. L'initiative prise récemment par le FMI et la Banque mondiale concernant le traitement global de la dette des pays pauvres lourdement endettés était certainement heureuse, puisqu'elle impliquait une réduction sensible de la dette multilatérale. Toutefois, les critères donnant droit à un allègement de la dette devraient être appliqués avec la plus grande souplesse, de façon que tous les pays pauvres lourdement endettés puissent en bénéficier.

11. Le Groupe des 77 et la Chine considéraient que la CNUCED avait un rôle important à jouer en faisant mieux comprendre les questions en jeu dans le débat sur un accord multilatéral relatif aux investissements, et en aidant les pays à déterminer leur position concernant l'évolution future du traitement multilatéral des investissements étrangers directs. Une meilleure compréhension du rôle des investissements étrangers directs, des liens complexes entre commerce et investissement et de la dynamique de la mondialisation de l'activité des entreprises était un préalable à tout progrès concernant les instruments internationaux relatifs aux investissements étrangers directs. Aujourd'hui, plus que jamais, pour pouvoir commercer dans des conditions de plus grande égalité, les pays en développement avaient besoin d'investissements massifs dans tous les secteurs. Une bonne connaissance et la maîtrise des nouvelles technologies étaient absolument nécessaires à une production et à un commerce efficaces.

12. Le Groupe des 77 et la Chine avaient également pris note avec satisfaction du rapport intérimaire sur les activités du secrétariat de la CNUCED concernant l'Afrique. L'exécution du nouveau Programme, adopté en 1991, avait connu un certain succès, ce qui avait contribué à instaurer un climat plus favorable pour la coopération internationale en faveur du développement. Davantage de pays africains avaient enregistré des progrès notables dans divers secteurs essentiels entre 1991 et 1995. Un certain nombre de problèmes critiques exigeaient toutefois que l'on redouble d'efforts dans

la seconde moitié des années 90 et au-delà, en particulier dans le contexte de l'environnement commercial issu du Cycle d'Uruguay. L'Afrique, en tant que région, ne montrait pas encore de signes concrets de forte reprise ni de croissance soutenue. La part de la région dans la production et les échanges mondiaux avait continué de diminuer, alors que sa population s'était encore accrue. L'activité économique dans de nombreux pays africains restait caractérisée par une faible productivité, des difficultés de gestion et une diversification insuffisante à partir d'une base de production et d'exportation étroite.

13. Le Groupe des 77 et la Chine notaient avec préoccupation le peu de progrès obtenus jusque-là dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés adopté à Paris. Malgré tout, les PMA et les pays en développement insulaires, aux prises avec de graves difficultés intérieures et extérieures, avaient mis en oeuvre des réformes économiques et politiques conformément à l'esprit du Programme d'action de Paris. Il était donc impératif que ces efforts soient pleinement soutenus par les partenaires de développement, en particulier grâce à un accroissement des flux de ressources extérieures, à des mesures urgentes et radicales de réduction de l'encours et du service de la dette des PMA, et à une amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations de ces pays.

14. Le Groupe des 77 attachait une grande importance à certaines questions et espérait qu'il y aurait un débat approfondi sur les diverses mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations formulées par la Conférence à sa neuvième session. Il s'inquiétait notamment de l'amenuisement des ressources consacrées à la coopération technique, en particulier pour les PMA et les petits pays insulaires. On devait aussi trouver une solution acceptable pour accroître la participation d'experts des pays en développement aux travaux de la CNUCED, en n'hésitant pas à innover. A propos de la politique de publication, il fallait renforcer la capacité d'analyse et de recherche de la CNUCED, comme le prévoyait le document final de Midrand.

15. Le rôle futur des pays en développement à la CNUCED dépendrait de la manière dont la Déclaration de Midrand, le "Partenariat pour la croissance et le développement" et les mandats des nouvelles commissions seraient concrétisés par des programmes de travail et mis en oeuvre. Un débat sérieux à la CNUCED pourrait déboucher sur des décisions à l'échelle nationale et internationale. La réalisation des objectifs convenus à Midrand exigeait un examen approfondi et une application effective des recommandations de la Conférence. Les commissions et les groupes d'experts qu'elles convoqueraient étaient appelés à étudier des questions en se fondant sur des travaux analytiques de haut niveau, en misant sur les consultations, le dialogue et l'interaction au niveau intergouvernemental pour parvenir à une convergence de vues, et en coopérant selon que de besoin. Leurs réunions constitueraient une nouvelle gageure pour tous les intéressés qui devraient prouver leur attachement aux objectifs du document final de Midrand en s'efforçant d'en faire une réalité. La communauté internationale trouverait sûrement bientôt la volonté nécessaire pour s'attaquer aux problèmes des pays en développement, de façon que toutes les nations puissent recueillir les fruits de leurs engagements.

16. Les porte-parole du Groupe asiatique (Pakistan), du Groupe latino-américain et caraïbe (Cuba), du Groupe africain (Kenya) et des pays les moins avancés (Bangladesh) sont intervenus brièvement pour s'associer à la déclaration faite par le représentant du Cameroun au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

17. La représentante de l' Irlande, parlant au nom de l' Union européenne, a déclaré que celle-ci se félicitait du succès de la neuvième session de la Conférence et entendait bien suivre la lettre et l'esprit des recommandations formulées par celle-ci, qui définissaient clairement le programme de travail de la CNUCED dans le domaine du commerce et du développement. L'année 1996 avait marqué un tournant dans l'histoire de la CNUCED : la communauté internationale avait étudié de façon approfondie le rôle de cet organisme dans une économie en voie de mondialisation et de libéralisation, et avait abouti à des conclusions communes quant à l'orientation de ses travaux et à sa structure. L'heure était venue pour la CNUCED de se consacrer aux questions de fond inscrites à son programme de travail, en s'appuyant sur les bases jetées à la réunion de Midrand et en s'abstenant de rouvrir des débats qui avaient été clos à cette occasion. Ses Etats membres devaient veiller à axer leurs discussions sur les besoins réels des pays en développement, et chercher à obtenir des résultats tangibles.

18. A sa quarante-troisième session, le Conseil était chargé de deux tâches essentielles. Premièrement, il lui fallait examiner plusieurs questions fondamentales dans la perspective du commerce et du développement. A cet égard, l'Union européenne attendait beaucoup de la discussion sur l'expérience de l'Asie de l'Est et les leçons à en tirer pour d'autres pays en développement, question qui faisait l'objet d'une intéressante analyse dans le Rapport sur le commerce et le développement. Deuxièmement, le Conseil devait prendre d'importantes décisions administratives qui étaient indispensables au bon fonctionnement de la CNUCED, et l'Union européenne espérait qu'un débat approfondi s'engagerait sur des thèmes comme les activités de coopération technique et la politique de publication. Le Président et le Bureau devraient veiller à ce que les travaux du Conseil et des commissions soient organisés et coordonnés de manière à permettre un débat véritable. A cette fin, il serait bon de renoncer aux interminables déclarations officielles sur les questions à l'étude. Les efforts collectifs des membres du Conseil pendant la session donneraient le ton des délibérations de la CNUCED pour l'année à venir et seraient importants pour juger du renouveau de l'organisation.

19. Les documents établis par le secrétariat pour la quarante-troisième session témoignaient clairement de la vaste gamme de connaissances et de compétences de la CNUCED. Ils mettaient l'accent sur la croissance rapide des échanges et des investissements internationaux, ainsi que sur les importantes perspectives de développement offertes par la mondialisation et la libéralisation. Les travaux de la CNUCED mettaient en lumière les nombreux avantages retirés de cette évolution par un large éventail de pays en développement. L'Union européenne était toutefois frappée par la disparité croissante des résultats économiques des pays du tiers monde, et s'inquiétait des difficultés rencontrées par les pays les moins avancés pour exploiter les nouveaux débouchés. Cette marginalisation relative des PMA retenait tout particulièrement son attention. Il fallait étudier plus à fond l'ensemble complexe de facteurs économiques, sociaux et politiques faisant obstacle à une

plus grande intégration des PMA dans l'économie mondiale. Ces considérations devraient entrer en ligne de compte dans tous les domaines du programme de travail de la CNUCED.

20. L'Union européenne espérait que le Conseil parviendrait à des résultats conformes au nouvel esprit de partenariat et de coopération établi à Midrand. Elle attendait notamment beaucoup de la réunion de haut niveau et ne ménagerait aucun effort pour contribuer au succès de cette innovation qui permettait d'associer des acteurs non gouvernementaux aux travaux de la CNUCED.

21. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que sa délégation était pour une application rapide des décisions prises à la neuvième session de la Conférence, concernant à la fois la création d'un nouveau mécanisme intergouvernemental et la restructuration du secrétariat pour l'adapter aux fonctions de la CNUCED. Il attachait beaucoup d'importance à la confirmation et au renforcement du mandat de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé des questions interdépendantes du commerce et du développement. Ses travaux devraient être fondés sur le principe de l'universalité - qui, pour la délégation russe, signifiait que tous les pays ou groupes de pays avaient également droit à un examen approfondi des questions qui les intéressaient. Il convenait de maintenir un juste équilibre entre les problèmes de commerce et les problèmes de développement dans les activités de la CNUCED - laquelle possédait un solide avantage comparatif pour l'examen intégré des questions concernant le commerce, la technologie, l'investissement, les services et la protection de l'environnement dans la perspective du développement. La CNUCED devrait rester le principal forum pour l'étude de ces questions et de thèmes nouveaux dans les domaines susmentionnés, ainsi que pour la recherche de solutions. Cela faciliterait l'adoption de disciplines multilatérales par consentement mutuel, quand cela apparaîtrait nécessaire. Il convenait de mieux répartir les tâches entre la CNUCED, l'OMC, le CCI et les institutions de Bretton Woods, compte tenu de la complémentarité et des avantages comparatifs de ces organismes qui devraient coopérer plus étroitement de façon à mener une action synergique, en évitant les chevauchements.

22. Des mesures positives avaient été prises pour restructurer le mécanisme intergouvernemental et le rendre plus compact, économique et transparent, compte tenu des domaines d'activité prioritaires définis dans le document final de Midrand. Le représentant se félicitait de la place qui avait été accordée à des questions importantes pour son pays - comme l'aide à l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial international, les pratiques commerciales restrictives et la concurrence, le commerce des services, les liens entre le commerce et l'environnement, et l'effet de la régionalisation économique sur le système commercial multilatéral. La coopération technique de la CNUCED était extrêmement utile, en particulier pour aider les pays en développement et les pays en transition à s'intégrer dans le système commercial mondial, à exercer pleinement les droits que leur conféraient les Accords du Cycle d'Uruguay, et à accéder à l'OMC. Il était très important de promouvoir les activités dans ce domaine, tout en assurant un contrôle efficace et transparent des dépenses.

23. Enfin, il fallait continuer à exploiter le précieux potentiel analytique de la CNUCED pour l'examen des grands problèmes de commerce et de développement, en vue de formuler des recommandations concrètes et de

faciliter l'adoption de décisions appropriées. Il convenait, certes, de rationaliser la politique de publication de la CNUCED, mais en continuant à faire paraître les deux grands rapports annuels : le Rapport sur le commerce et le développement et le Rapport sur l'investissement dans le monde.

24. Le représentant du Japon a déclaré que, comme toutes les délégations l'avaient reconnu à la neuvième session de la Conférence, la pleine participation des pays en développement au commerce mondial contribuerait à l'atténuation de la pauvreté et à la création d'emplois dans ces pays. Une expansion du commerce fondée sur l'exploitation des avantages comparatifs serait bénéfique et aux pays développés et aux pays en développement à long terme. Ces derniers se heurtaient cependant à diverses difficultés, en particulier pour renforcer leurs moyens humains et institutionnels, accroître leurs exportations et s'acquitter des obligations de l'OMC. Tous les pays étaient convenus à Midrand que la CNUCED devrait mettre ses compétences au service de l'intégration de ces pays, et notamment des PMA, dans le commerce international pour permettre un développement durable. Il était donc très important de débattre constructivement des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Conseil. Sans sous-estimer les difficultés à venir, chacun devrait adopter une attitude positive pour favoriser le partenariat et montrer au monde que la CNUCED abordait désormais les problèmes économiques internationaux dans une optique nouvelle. On avait affirmé que la neuvième session de la Conférence avait marqué la renaissance de la CNUCED, avec le lancement de nouvelles idées et stratégies pour venir à bout des problèmes de développement. L'heure était venue de prouver que la CNUCED pouvait obtenir des résultats concrets.

Chapitre I

REUNION DE HAUT NIVEAU; QUESTION DE FOND : L'INVESTISSEMENT ETRANGER DIRECT ET LE DEVELOPPEMENT DANS UNE ECONOMIE EN VOIE DE MONDIALISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

25. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents ci-après :

"L'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation - Les instruments internationaux régissant l'investissement étranger direct" - rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/43/5)

World Investment Report, 1996 (UNCTAD/DTCI/32)

Rapport sur l'investissement dans le monde, 1996 : Vue d'ensemble (UNCTAD/DTCI/32 (Overview)).

26. A sa treizième réunion directive, le 8 juillet 1996, le Conseil du commerce et du développement avait recommandé que la réunion de haut niveau, organisée conformément au paragraphe 107 a) du texte final adopté par la Conférence à sa neuvième session, se tienne le 10 octobre 1996, dans le cadre de sa quarante-troisième session. A cette occasion, il avait également approuvé les trois thèmes qui devaient être abordés à la réunion de haut niveau.

27. La réunion de haut niveau, consacrée au point 2 de l'ordre du jour, s'est donc tenue le 10 octobre 1996. Elle a pris la forme d'un "Forum de la CNUCED sur l'investissement dans le monde", présidé par M. Alec Erwin, président de la Conférence à sa neuvième session et ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud. Parmi les participants aux trois groupes de discussion figuraient des ministres et des dirigeants d'entreprises du monde entier. Le programme du Forum et la liste des participants aux trois groupes de discussion étaient les suivants :

Matin

Allocutions liminaires prononcées par M. Alec Erwin, président de la Conférence à sa neuvième session et ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, et par M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED.

Les perspectives en ce qui concerne l'investissement étranger direct et le développement : points de vue des milieux économiques

Orateurs : Mme Maria Livanos Cattai, secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale

M. Douglas Gregory, conseiller principal, Commerce international et investissement, IBM Canada Ltd.

Groupe de discussion 1 : Tendances, politiques et interdépendance

Les tendances de l'investissement étranger direct, en particulier dans les PMA, leurs déterminants, les obstacles rencontrés et les conséquences à en tirer pour la promotion de l'IED; l'interdépendance de l'investissement, du commerce et de la technologie, et ses incidences sur le développement.

Président : M. Alec Erwin, président de la Conférence à sa neuvième session et ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud

Animateur : M. Guy de Jonquières, rédacteur en chef de la rubrique économique, *Financial Times*

Participants : M. Farooq Sobhan, secrétaire aux affaires étrangères, Bangladesh

M. Abi Woldemeskel, vice-ministre et chef adjoint, Bureau des investissements de l'Ethiopie

M. Alain Ramaroson, ministre de l'industrie, du commerce extérieur et de l'artisanat, Madagascar

M. Dhundi Raj Shastri, ministre de l'industrie, Népal

M. Mohib Ullah Shah, ministre adjoint de l'investissement, Pakistan

M. Yeo Cheow Tong, ministre du commerce et de l'industrie, Singapour

M. Basoga Nsadh, ministre d'Etat chargé des finances, Ouganda

M. Peter Brabeck, vice-président exécutif, représentant du PDG, Nestlé SA, Suisse

M. John Koo, président et directeur général, LG Electronics Inc., République de Corée

M. Bill Jordan, secrétaire général, Confédération internationale des syndicats libres

Expert : M. Sanjaya Lall, maître de conférences, Economie du développement, Université d'Oxford

Après-midi

Groupe de discussion 2 : Vers un cadre multilatéral pour l'investissement ?

Examen des accords en vigueur, définition et étude des questions à prendre en considération en vue de l'élaboration éventuelle d'un cadre multilatéral pour l'investissement, et analyse des conséquences pour le développement

Président : M. Rubens Ricuperro, secrétaire général de la CNUCED

Participants : M. Long Yong-Tu, ministre délégué au commerce extérieur et à la coopération économique, République populaire de Chine

M. I. Adam, ministre du commerce et de l'industrie, Ghana

M. B.B. Ramaiah, ministre d'Etat chargé du commerce, Inde

M. Yoji Ishimaru, directeur général, Département des affaires économiques internationales, Ministère du commerce international et de l'industrie, Japon

Mme Danuta Hübner, vice-ministre de l'industrie et du commerce, Pologne

M. F. Hamburger, directeur pour la politique de développement, Commission européenne, Bruxelles

M. Rufus Yerxa, associé, Cabinet juridique Akin & Gump, Bruxelles, ancien représentant adjoint des Etats-Unis pour les questions commerciales

M. Thomas Bata, président honoraire de Bata Shoe Organisation, Canada

M. Martin Khor, président, Réseau du tiers monde, Malaisie

Expert : M. Monty Graham, associé principal, Institute for International Economics, Etats-Unis

Groupe de discussion 3 : Que faire ensuite ? Points de vue d'organisations internationales et régionales

Président : M. Alec Erwin, président de la Conférence à sa neuvième session et ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud

Animateur : M. James Morgan, correspondant économique principal, BBC World Service

Participants : M. William Rossier, président du Conseil général de l'OMC

M. Patrick N. Sinyinza, président du Conseil du commerce et du développement

M. Marino Baldi, président du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales, OCDE, au nom du Groupe de négociation de l'OCDE sur l'accord multilatéral sur l'investissement

M. Melito Salazar, sous-secrétaire au Ministère du commerce et de l'industrie et directeur du Conseil de l'investissement des Philippines, au nom de l'APEC

M. Antonio Kandir, ministre de la planification et du budget, Brésil, au nom du MERCOSUR

Mme Joanna Shelton, secrétaire générale adjointe de l'OCDE

M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED

* * *

Déclarations de clôture prononcées par M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED, et par M. Alec Erwin, président de la Conférence à sa neuvième session et ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud ¹.

28. Un message du Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, adressé à la réunion de haut niveau du Conseil du commerce et du développement, a été distribué sous la cote TD/B/43/L.3.

¹Pour le texte de la déclaration de M. Alec Erwin, voir le volume I du Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-troisième session (TD/B/43/12(Vol.I)), section I.A.

Chapitre II

INTERDEPENDANCE ET QUESTIONS ECONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT : REPENSER LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT; ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPERIENCE DES PAYS D'ASIE DE L'EST EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

29. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

Trade and Development Report, 1996 (UNCTAD/TDR/16)

Rapport sur le commerce et le développement, 1996 : Aperçu général
(UNCTAD/TDR/16 (Overview))

A. Déclaration de M. Renato Ruggiero, directeur général
de l'Organisation mondiale du commerce

30. Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce a dit que, dans un monde marqué par une interdépendance croissante, les objectifs du développement économique et de la libéralisation des échanges étaient liés. La nature du système commercial mondial s'était transformée depuis les années 40. Les règles de l'OMC englobaient désormais la normalisation, les services, la propriété intellectuelle, les investissements liés au commerce et beaucoup d'autres activités économiques. L'OMC comptait à présent 125 pays membres, dont 80 % étaient des pays en développement ou des pays en transition. La mondialisation de l'activité économique et l'ampleur de l'intégration avaient grandement accentué le caractère intrinsèquement interdépendant et mutuellement avantageux des échanges commerciaux. La communauté internationale s'employait non plus à élaborer des règles d'interaction entre des économies nationales distinctes, mais plutôt à constituer une économie mondiale unique : il s'agissait essentiellement de promouvoir le système commercial tout entier. Les véritables intérêts économiques se situaient dans une mesure croissante au niveau mondial et la sécurité économique reposait de plus en plus sur la puissance d'autrui. En témoignait à l'évidence le rôle grandissant des pays en développement dans le système commercial international. Sur les 125 membres de l'OMC, 90 appartenaient au monde en développement et 30 de ceux qui avaient demandé à y adhérer étaient des pays en développement ou des pays en transition. Les pays en développement participaient de plus en plus activement au fonctionnement du système : au cours des 18 derniers mois, ils avaient été à l'origine de la moitié environ des demandes de consultation ou de constitution de groupes spéciaux à l'OMC, ce qui représentait une forte augmentation par rapport à la période 1980-1994, durant laquelle leur part dans les différends examinés par le GATT avait été de l'ordre de 10 %. Le poids de plus en plus important des pays en développement dans le système commercial mondial correspondait à leur propre puissance économique : ils comptaient à présent pour 25 % dans le commerce mondial et, si les tendances actuelles se poursuivaient, leur part pourrait atteindre 40 % en 2010 et plus de 50 % en 2020.

31. Il y avait donc une nouvelle donne en matière de développement économique. Si la sagesse des nations voulait auparavant que les économies en développement nécessitent une protection, ne fût-ce que temporaire, contre la concurrence et les échanges internationaux, il était désormais admis que

l'inverse était vrai. La liberté du commerce stimulait l'innovation et la créativité, favorisait la spécialisation et abaissait les coûts de production. L'ancien dogme selon lequel l'investissement étranger direct présentait un risque pour le développement avait fait la preuve de son inanité. L'investissement étranger apparaissait comme le système nerveux central de l'économie mondiale, complétant l'épargne intérieure et jouant de plus en plus le rôle d'un maillon essentiel pour le développement de la production, pour l'accès aux réseaux mondiaux de distribution et pour l'assimilation des techniques modernes qui étaient désormais indispensables à une croissance soutenue. Tous les pays se disputaient les mêmes investissements, les mêmes marchés et les mêmes avantages liés à l'innovation. A cet égard, la mondialisation était un important facteur de nivellement, et les lignes de démarcation entre pays développés, pays en développement et pays les moins avancés étaient en train de s'estomper.

32. L'expansion du commerce et de la production était bénéfique pour toutes les parties. En 1995, les importations des dix principaux pays en développement d'Asie s'étaient chiffrées à près de 750 milliards de dollars. On estimait que d'ici à la fin de la prochaine décennie, les pays en développement absorberaient plus d'un tiers des exportations des pays industrialisés. L'exportation était plus importante que jamais pour l'emploi. Loin de coûter des postes de travail au monde développé, la demande d'importations des économies d'Asie et d'Amérique latine avait considérablement atténué les effets de la récession; cependant, la croissance continue du monde en développement était largement fonction de l'accès aux marchés des pays développés. Même si les principales économies en développement avaient commencé à engendrer leur propre demande interne et avaient, dans de nombreux cas, enregistré depuis 1990 une croissance rapide sans être stimulées par la demande des pays développés, elles restaient tributaires de l'accès aux services, aux investissements et à la technologie fournis par les pays développés.

33. Pour tous les pays, le succès ou l'échec serait fonction du succès ou de l'échec de la communauté mondiale tout entière. Au sommet du G-7 à Lyon, où le sort des pays les moins avancés avait été jugé prioritaire, le Directeur général avait souligné la nécessité de s'engager à mettre intégralement et rapidement en oeuvre la Déclaration de Marrakech sur les pays les moins avancés; à élargir l'accès de ces pays aux marchés en éliminant tous les obstacles tarifaires et autres à leurs exportations; à améliorer le climat d'investissement pour ces pays, notamment en égalisant les chances grâce à la négociation en temps opportun de règles multilatérales relatives à l'investissement, et à faciliter le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en améliorant l'efficacité et la coordination de la coopération technique. Il entendait insister sur ces propositions et espérait que le rapport du Comité du commerce et du développement de l'OMC à la Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendrait à Singapour en décembre 1996, contribuerait à cette cause. Tous les instruments disponibles - qu'il s'agît du commerce, de l'investissement ou de l'ajustement structurel - devaient être employés pour remédier à la marginalisation des pays les moins avancés, et il fallait assurer une coopération étroite entre l'OMC, les différents organes des Nations Unies, les organisations de Bretton Woods et les divers organes régionaux pour faire en sorte que les ressources et les compétences de la communauté internationale restent bien ciblées, coordonnées et adaptées aux besoins mondiaux les plus pressants.

34. Les pays en développement tout comme les pays développés devraient jouer un rôle positif dans les préparatifs de la Conférence ministérielle de Singapour, car tous avaient intérêt à élaborer des règles et structures communes pour l'économie mondiale. La question de l'investissement était le meilleur exemple de cette nouvelle logique inhérente à la politique commerciale. On s'accordait déjà à penser que les problèmes du commerce et de l'investissement étaient intimement liés dans le contexte de la mondialisation, et que les questions soulevées par cette corrélation nécessitaient un examen plus approfondi. Les secrétariats de la CNUCED et de l'OMC collaboraient étroitement à l'analyse des questions concernant l'investissement, et les rapports qu'ils avaient tous deux publiés témoignaient de cette collaboration. Il était fort possible qu'à Singapour, les participants parviennent à un accord sur le traitement NPF en vue d'éliminer d'ici à l'an 2000 tous les droits de douane applicables à un large éventail de produits issus de la technologie de l'information. La valeur des échanges visés par un accord sur la technologie de l'information atteindrait au moins 400 milliards de dollars, dépassant celle du commerce mondial des produits agricoles. La Conférence de Singapour offrirait également l'occasion de préciser les tenants et les aboutissants du processus de mondialisation - qui transformait la vie de chacun et suscitait d'intenses débats sur l'emploi, les revenus, les normes sociales et l'environnement - et de construire entre les pays les passerelles qu'exigeait leur interdépendance.

B. Débat général

35. Le **Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement** a ouvert le débat sur cette question par une déclaration dans laquelle il a appelé l'attention sur le chapitre du *Rapport sur le commerce et le développement, 1996* concernant les enseignements tirés de l'expérience de l'Asie de l'Est en matière de développement.

36. Le représentant de l' **Irlande**, parlant au nom de l' **Union européenne**, a fait observer qu'on ne pouvait pas parler de modèle unique de développement pour l'Asie, car chaque cas présentait des caractéristiques particulières. De l'avis général, cependant, la plupart, sinon la totalité, des économies les plus performantes présentaient certains traits communs : stabilité macro-économique, fort taux d'épargne intérieure, intermédiaires financiers fiables, priorité élevée accordée à la mise en valeur des ressources humaines (en particulier à un enseignement primaire et secondaire de qualité), taux de change compétitifs, orientation vers l'exportation, environnement favorable à l'esprit d'entreprise et à un dialogue ouvert et constructif entre les pouvoirs publics et le secteur privé sur les objectifs et politiques, gestion des affaires publiques permettant de concilier la recherche d'une cohésion et d'un consensus sociaux avec la promotion de la concurrence entre les individus et entre les entreprises.

37. Le cadre classique de l'ajustement structurel coïncidait dans une large mesure avec les caractéristiques communes de l'expérience asiatique. Il apparaissait dans les deux cas que le secteur privé devait jouer un rôle central dans l'économie, sans contraintes administratives ni contrôles inutiles de l'activité commerciale; que l'action des pouvoirs publics devait viser à la stabilité macro-économique et au maintien d'un taux de change compétitif, et appuyer un secteur privé qui soit concurrentiel au niveau international; que les services publics et l'infrastructure devaient être bien conçus et efficaces; qu'il fallait comprimer les déficits budgétaires

pour permettre de canaliser l'épargne vers l'investissement, et consacrer en priorité les dépenses publiques à la mise en valeur des ressources humaines; que les institutions financières devaient inspirer confiance et offrir des taux d'intérêt réels positifs; que les branches exportatrices devaient pouvoir importer facilement les facteurs de production nécessaires et, enfin, que les marchés du travail devaient être suffisamment souples.

38. L'Union européenne était favorable à une démarche globale conforme à ces orientations. Les principales différences entre la ligne générale des pays d'Asie et celle que l'Union européenne encourageait par sa coopération économique concernaient la protection contre les importations et le dirigisme, notamment l'intervention de l'Etat pour la sélection et la promotion de nouvelles industries - pratique qui avait donné des résultats très inégaux tant en Asie qu'ailleurs, et avait dans certains cas fortement compromis la capacité de croissance.

39. Si les NPI asiatiques du premier rang étaient contraints d'axer leurs exportations presque exclusivement sur les marchés des pays industrialisés, il apparaissait désormais possible d'accroître les échanges commerciaux entre pays en développement. Il y avait aussi de nombreuses sources nouvelles d'investissement étranger pour les pays en développement, notamment les plus avancés d'entre eux. Concernant l'aide à fournir à maints pays en développement, notamment les PMA, pour la promotion de leurs exportations, l'Union européenne avait pris note de la proposition figurant dans le *Rapport 1996* d'établir un service international de marketing et d'information, mais estimait que ce type d'assistance devait être accordé à un échelon aussi proche que possible de la branche concernée et supposait une connaissance approfondie des capacités d'exportation. Cette tâche occupait déjà une place importante dans les activités du Centre du commerce international CNUCED/OMC et était également prise en considération dans l'aide bilatérale au développement.

40. Enfin, l'Union européenne tenait à ce qu'il soit pris acte de son objection à l'argument avancé dans le *Rapport 1996*, selon lequel l'union économique et monétaire européenne se révélerait déflationniste.

41. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Cuba), félicitant le Secrétaire général de ses efforts pour mener à bien la restructuration du secrétariat, a souligné que la stabilité était nécessaire pour permettre à la CNUCED de continuer à jouer un rôle utile dans le développement mondial.

42. Le *Rapport 1996* montrait que la croissance économique mondiale avait été malheureusement inférieure aux prévisions en 1994 et 1995, et qu'il en irait sans doute de même en 1996. Sa faiblesse, due en grande partie aux politiques déflationnistes des pays développés, notamment en Europe occidentale, constituait une sérieuse menace pour la mondialisation et exerçait des effets négatifs sur les pays en développement. L'opinion exprimée dans le *Rapport*, selon laquelle les perspectives économiques du Sud étaient à présent plus brillantes que celles du Nord, semblait excessivement optimiste, car la croissance rapide observée dans le Sud restait limitée à un petit nombre de pays. En Amérique latine, en particulier, le modeste taux de croissance de 2,5 % prévu au niveau régional dans le *Rapport* ne permettrait pas un accroissement sensible des revenus par habitant en 1996. Cependant, un des éléments positifs était la performance du Chili, qui avait pu conserver des taux de croissance comparables à ceux des pays d'Asie de l'Est, tout en

maintenant sa stabilité macro-économique. Il serait bon qu'une étude de cas sur le Chili soit réalisée dans le cadre de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, afin de recenser les aspects de l'expérience de ce pays qui pourraient être utiles à d'autres pays de la région, notamment dans le domaine de la promotion des investissements.

43. De l'avis du Groupe latino-américain et caraïbe, la recommandation du secrétariat d'accroître l'épargne et l'investissement intérieurs et d'améliorer la compétitivité des exportations était très difficile à appliquer pour des pays en développement qui continuaient de se heurter à des barrières protectionnistes sur les marchés des pays développés et n'avaient pas accès à un financement international assorti de conditions raisonnables. De fait, le *Rapport* reconnaissait que quelques pays seulement bénéficiaient d'apports de capitaux privés et que la plupart des pays en développement étaient plus tributaires que jamais des sources publiques de financement, y compris de crédits à l'exportation. Le Groupe latino-américain et caraïbe proposait donc que le secrétariat analyse les autres mécanismes de crédit envisageables et demandait instamment aux pays développés de comprendre les besoins de financement du Sud.

44. Le porte-parole souscrivait à l'opinion exprimée dans le *Rapport*, selon laquelle il était urgent de réformer la planification et le cadre institutionnel des politiques de développement dans bon nombre de pays du tiers monde. Concernant la possibilité de reproduire l'expérience positive de l'Asie de l'Est, où les exportations jouaient un rôle moteur, il estimait que de nombreuses politiques interventionnistes appliquées auparavant dans cette région n'étaient probablement guère praticables pour d'autres pays en développement dans la situation internationale actuelle. Il restait donc à déterminer une stratégie de développement appropriée pour ces pays, en tenant compte des caractéristiques nationales et régionales. Aussi importants que fussent les efforts déployés au niveau national en matière d'ajustement macro-économique, un appui international adéquat était nécessaire. Beaucoup de pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient entrepris de réformer et de restructurer leur économie, en rétablissant aussi les conditions essentielles pour avoir accès au crédit extérieur. Ces efforts difficiles et coûteux devaient être étayés par un appui économique et financier adéquat de la part de la communauté internationale. Il était nécessaire, à ce stade, de définir les éléments fondamentaux de l'action internationale à mener pour soutenir ces réformes. Il importait également au plus haut point d'encourager la coopération économique entre pays en développement, en structurant celle-ci principalement en fonction de l'intégration régionale et sous-régionale.

45. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Pakistan) a dit que, si l'interdépendance mondiale était déjà une réalité, la mondialisation intensifiait l'interdépendance en rapprochant encore les économies et en les rendant plus tributaires les unes des autres. La mondialisation n'était ni totalement inoffensive ni totalement néfaste. Elle offrait des possibilités et impliquait des charges. Les possibilités devaient être inventoriées et exploitées de façon à éviter un engrenage qui donnerait tout aux gagnants, accentuant ainsi l'écart entre les pays aptes à cueillir les fruits de la mondialisation et les laissés-pour-compte. Il était possible de réduire les pressions considérables auxquelles la mondialisation soumettait l'homme et la société en favorisant une croissance économique soutenue, en particulier

dans les grands pays industrialisés. Partant, la lenteur persistante de la reprise dans le monde industrialisé, surtout en Europe occidentale, était préoccupante. Les politiques déflationnistes adoptées par les pays développés avaient joué un rôle à cet égard.

46. Il y avait deux autres questions auxquelles il fallait s'intéresser immédiatement. La première était l'instabilité des marchés internationaux de capitaux. L'intervenant se félicitait de l'initiative prise par le FMI pour remédier à cette situation dans le futur, mais estimait que la proposition du Groupe des 24 en faveur d'une coordination et d'une observation multilatérales des politiques macro-économiques des pays industrialisés méritait de retenir sérieusement l'attention. La seconde question était celle de la dette qui restait une hantise pour de nombreux pays en développement. L'initiative prise dernièrement par la Banque mondiale et le FMI, avec le soutien du G-7 et des créanciers du Club de Paris, était encourageante. Toutefois, à trois égards, elle décevait l'attente des pays pauvres lourdement endettés : le critère de la viabilité de l'endettement était encore restrictif; les décisions relatives à l'admissibilité des pays n'étaient pas prises avec la souplesse appropriée; les délais accordés aux pays pour leur permettre de remplir les conditions requises n'étaient pas suffisamment réalistes.

47. Les exportations jouaient un rôle extrêmement important dans le développement et la croissance des pays d'Asie de l'Est, et la question de savoir si cet exemple pouvait être suivi par d'autres pays en développement présentait un grand intérêt. Beaucoup de pays du tiers monde n'étaient pas satisfaits de l'approche néoclassique adoptée par la Banque mondiale pour son évaluation de l'expérience asiatique, et la CNUCED avait utilement contribué au débat en cours sur ce sujet. Le *Rapport sur le commerce et le développement* allait à plusieurs égards au-delà de l'argument habituel de la Banque mondiale : premièrement, en mettant en évidence la nécessité d'assurer une interaction dynamique des exportations et de l'investissement; deuxièmement, en montrant combien il était essentiel de mobiliser et de tirer pleinement parti des ressources naturelles et d'une abondante main-d'oeuvre non qualifiée ainsi que de monter sans cesse dans la gamme industrielle et technique; troisièmement, en faisant ressortir les enjeux de l'action gouvernementale qui impliquaient des formes nouvelles d'intervention pour soutenir la dynamique du développement. Le débat sur le miracle asiatique était cependant loin d'être achevé et beaucoup de questions restaient sans réponse. Elles avaient trait à la vulnérabilité des pays dépendant des investissements étrangers directs, à la possibilité d'intervention désormais plus restreinte des pouvoirs publics et au caractère fortement régional de l'expérience de l'Asie de l'Est. A ce propos, le porte-parole a fait observer que les nouveaux pays industriels pouvaient devenir une source d'investissements étrangers directs et représenter des débouchés pour les produits d'autres pays moins avancés. Il a donc engagé la CNUCED à étudier de manière plus approfondie cette dimension du développement de l'Asie de l'Est. Enfin, il a déploré que le *Rapport sur le commerce et le développement* ne traitât pas des incidences effectives des nouvelles perspectives commerciales ouvertes par les Accords du Cycle d'Uruguay pour les exportations des pays en développement, et il a invité le secrétariat à consacrer une section du rapport de l'année suivante à ce problème.

48. Le représentant de l' Inde estimait que la partie du *Rapport sur le commerce et le développement* de 1996 relative à la réussite des pays en développement d'Asie de l'Est était particulièrement utile étant donné les

changements rapides qui s'étaient produits dernièrement dans l'économie internationale. Des enseignements importants pouvaient être tirés de l'expérience asiatique dans des domaines comme l'investissement et l'épargne, la recherche-développement et les politiques régionales. Grâce à une politique de réaménagement progressif, l'Inde avait pu porter la croissance de sa production à un niveau remarquable, qui dépassait celui de l'ensemble de l'Asie. La situation générale était néanmoins problématique pour les pays en développement, dont la position extérieure demeurait précaire et qui souffraient de l'amenuisement des flux d'APD et de l'insuffisance de l'assistance internationale.

49. Les Accords du Cycle d'Uruguay ouvraient, certes, des perspectives nouvelles aux pays en développement mais, par ailleurs, ils diminuaient la liberté d'action de ces pays et certaines grandes options, auparavant appliquées avec succès par les pays d'Asie de l'Est, n'étaient plus viables. Le représentant a appelé l'attention sur la conclusion du *Rapport*, selon laquelle la réussite économique des pays d'Asie de l'Est reposait à la fois sur l'intervention de l'Etat et sur le jeu des forces du marché, grâce à quoi la rapide accumulation de capital et le progrès technique s'accompagnaient d'une progression correspondante de la croissance et de la diversification des exportations. A propos des échanges de vues sur la politique internationale après le Cycle d'Uruguay, il estimait que la tendance grandissante à axer les efforts sur la mondialisation empêchait les gouvernements et les organisations internationales d'accorder toute l'attention voulue aux problèmes de développement propres aux différents pays.

50. Tout en reconnaissant que les pays en développement devaient promouvoir la coopération Sud-Sud, le représentant jugeait inquiétante l'utilisation à des fins protectionnistes des règles régissant actuellement le système commercial multilatéral, en particulier la tentative de certains pays développés visant à inscrire à l'ordre du jour de l'OMC des questions nouvelles qui n'avaient pas de rapport direct avec le commerce. S'occuper de questions non commerciales telles que l'investissement, les conditions d'emploi, la politique de la concurrence, les marchés publics, l'immigration et la corruption n'était pas le meilleur moyen de faire progresser le système commercial multilatéral. En outre, il était convaincu que toute nouvelle libéralisation du commerce international devrait privilégier les intérêts des pays en développement. Il fallait s'opposer à tout arrangement ou système de nature à aggraver les disparités mondiales existantes.

51. Le représentant de la Norvège a félicité la CNUCED pour l'esprit novateur qui avait présidé aux délibérations sur l'interdépendance et l'investissement pendant la session en cours et pour la participation active du secteur privé et de la société civile à ses travaux. Issue des décisions prises à Midrand, cette approche pouvait servir de modèle pour les échanges intergouvernementaux qui auraient lieu dans le cadre d'autres organismes des Nations Unies. A Midrand, la CNUCED avait été rétablie dans sa fonction d'organisation politiquement intéressante et économiquement compétente, chargée de problèmes de développement cruciaux qui ne relevaient pas d'autres organes des Nations Unies. Grâce à cette impulsion nouvelle, elle disposait d'un moment de répit, mais elle devait faire continuellement la preuve de son aptitude à mettre en oeuvre les décisions prises par les Etats membres, et le secrétariat devait être assuré du soutien de ces derniers. Les questions

relatives aux PMA étaient primordiales et le Gouvernement norvégien tenait la CNUCED pour responsable des engagements pris envers ces pays. Ces questions devraient être traitées de façon intersectorielle.

52. Il importait au plus haut point que le Secrétaire général de la CNUCED s'emploie à améliorer la capacité de la CNUCED de lier l'étude de l'intégration et de la mondialisation à la mise en oeuvre de principes d'action, c'est-à-dire de coordonner l'analyse des orientations, la définition de politiques au niveau national et l'assistance technique. La Norvège était disposée à engager un dialogue avec la CNUCED sur l'accroissement du soutien accordé pour les activités de coopération technique, à condition que ces activités soient bien ciblées et que les méthodes de planification convenues soient appliquées. La restructuration ne devrait pas entraver les activités de coopération technique du secrétariat, qui devraient être poursuivies sur la base de principes directeurs communs et coordonnées par une unité centrale. Il était dans l'intérêt de l'ensemble du système des Nations Unies que la réforme de la CNUCED soit couronnée de succès, et le représentant de la Norvège, comme le Secrétaire général de la CNUCED, jugeait préoccupant que New York soit mal informé de la réorganisation en cours dans les organisations ayant leur siège à Genève.

53. Quant aux questions abordées au titre du point 3 de l'ordre du jour, le représentant de la Norvège était d'avis que les aspects tant économiques que politiques de la mondialisation étaient complexes et qu'il incombait aux décideurs d'apprécier les divers besoins et les diverses demandes, en veillant à ce que le progrès économique soit politiquement et écologiquement viable et tienne compte des intérêts de l'ensemble de la population.

54. Le représentant de la Chine a dit que la publication suivie du *Rapport sur le commerce et le développement* était indispensable pour comprendre et évaluer la situation économique mondiale ainsi que pour permettre à la CNUCED de s'acquitter de sa tâche. Un certain nombre de pays en développement retardataires prenaient progressivement le chemin du redressement économique, mais le fossé entre les pays développés et l'ensemble des pays en développement continuait de se creuser. Les efforts déployés par la plupart des pays en développement pour progresser sur le plan économique et social étaient encore lourdement entravés par des conditions extérieures défavorables, et ces pays risquaient également d'être marginalisés.

55. Le représentant de la Chine se rangeait à l'avis exprimé dans le *Rapport*, selon lequel les exportations à destination des pays développés et les investissements en provenance de ces pays avaient été un élément moteur important pour la croissance économique de l'Asie de l'Est qui, dernièrement, avait été la plus forte du monde. Les pays développés pouvaient intensifier ce processus et redonner ainsi de l'élan à l'expansion économique des pays en développement. On constatait toutefois une regrettable tendance à renforcer le protectionnisme dans les grands pays développés, au moment même où les pays en développement ouvraient plus largement leur économie. Cette évolution nuirait aux intérêts de ces derniers, mais aussi, finalement, à ceux des pays développés. Ce n'était qu'en intensifiant les échanges et la coopération sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel que l'on pourrait régler les nouveaux problèmes.

56. Il était capital que chaque pays élabore une politique de développement économique et social adaptée à sa situation particulière. Il fallait

reconnaître les différences existant entre les niveaux de développement économique, de façon à ne pas obliger les pays en développement à s'aligner strictement sur les pays développés en ce qui concerne la libéralisation du commerce et de l'investissement. A cet égard, les enseignements qui pouvaient être tirés de l'expérience de certains pays en développement avaient une portée considérable.

57. La complexité croissante des relations internationales, par suite de la mondialisation de l'économie mondiale, avait rendu plus nécessaire l'établissement de cadres multilatéraux. La réunion des hauts responsables de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC au cours du récent Sommet du G-7 représentait un premier pas dans cette direction dont il convenait de se féliciter. Le représentant de la Chine notait avec satisfaction que la conférence Sud-Sud sur le commerce et le financement, qui devait avoir lieu au Costa Rica en janvier 1997, attirerait l'attention sur l'importance de la coopération Sud-Sud et élaborerait des stratégies et des programmes d'action nouveaux.

58. En poursuivant une politique de réforme et d'ouverture de son économie au monde extérieur, la Chine avait maintenu un taux de croissance économique excellent, qui devrait atteindre 10 % en 1996, avec une inflation inférieure à 10 %. L'année 1996 avait aussi été celle du lancement du neuvième plan quinquennal et de la définition des objectifs à long terme pour 2010 : le PNB par habitant moyen devrait avoir quadruplé en 2000 par rapport à 1980, le PNB devrait avoir doublé en 2010 par rapport à 2000 et une économie de marché socialiste plus poussée devrait être mise en place. Toutefois, même si les efforts déployés au cours des 15 années à venir pouvaient consolider globalement l'économie chinoise, la Chine resterait un pays en développement. Elle était disposée à collaborer avec d'autres pays pour promouvoir le développement économique et contribuer à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement.

59. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a déclaré qu'il était difficile d'être optimiste quant aux possibilités de développement économique et social du continent africain, les apports financiers extérieurs nets à la région étant négatifs. La légère amélioration des prix des produits de base en 1995 avait été en grande partie neutralisée par deux facteurs interdépendants : l'accès insuffisant aux marchés internationaux de capitaux et l'importance des paiements au titre du service de la dette. L'effet de ces deux facteurs avait été aggravé par l'instabilité des marchés des changes. Evoquant certaines particularités extérieures et intérieures de la situation économique de l'Afrique, il a dit que la part des pays africains dans la production et le commerce mondiaux continuait de fléchir. L'économie de nombreux pays africains souffrait non seulement des difficultés occasionnées par l'instabilité et les conditions météorologiques, mais aussi du manque de productivité, de problèmes de gestion, de la diversification insuffisante des exportations et la vulnérabilité à l'égard de l'environnement économique international. En outre, la proportion de l'investissement étranger direct allant à l'Afrique demeurait faible et des mesures énergiques devaient être prises pour régler les problèmes d'endettement de cette région. L'initiative lancée dernièrement dans le domaine de la dette était extrêmement bienvenue, mais il était regrettable qu'un consensus n'ait pas pu se dégager sur son

financement. Il fallait prendre de toute urgence des mesures plus audacieuses pour résoudre le problème de la dette, qui constituait un énorme obstacle au développement de nombreux pays africains.

60. Le Groupe africain trouvait intéressante la conclusion du *Rapport sur le commerce et le développement*, selon laquelle les principaux aspects du modèle de développement asiatique pouvaient être repris par d'autres pays à condition que le Nord ne ferme pas ses marchés. La coopération Sud-Sud pouvait contribuer à compenser le manque d'accès aux marchés du Nord et à accélérer la croissance des pays en développement. Rien ne devait être négligé pour aider les pays africains à tirer des enseignements de l'expérience de l'Asie de l'Est - tâche pour laquelle la CNUCED était pleinement qualifiée.

61. Le représentant de l' **Ethiopie** a loué le secrétariat de la CNUCED pour son analyse approfondie de la question de la dette dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, et l'a remercié de son assistance technique pour les négociations relatives à la dette et pour l'installation du logiciel sur la gestion de celle-ci. Il se félicitait également des efforts déployés par le FMI et la Banque mondiale pour trouver une solution aux problèmes des pays pauvres lourdement endettés - dont l'Ethiopie - ainsi que de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, fondée sur le principe que les pays africains étaient responsables au premier chef de la lutte contre la pauvreté. Notant que, dans l'analyse des enseignements tirés de l'expérience de l'Asie de l'Est présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, une large place avait été accordée au rôle de l'activité manufacturière, il a souligné que la transformation de l'agriculture aux premiers stades du développement économique du Japon offrait également d'importantes leçons pour l'Afrique en général, et pour l'Ethiopie en particulier, qui était un pays essentiellement agricole.

62. Selon lui, le principal obstacle à une accélération de la croissance économique en Afrique tenait aux problèmes de production. L'amélioration de l'infrastructure matérielle et la mise en valeur des ressources humaines étaient importantes pour résoudre ces problèmes, et la CNUCED pouvait jouer un grand rôle dans ces domaines. Malgré les progrès de la mondialisation, l'insuffisance du financement extérieur restait une contrainte majeure pour les PMA. Il fallait donc s'employer en priorité à accroître sensiblement les flux d'investissement et d'autres ressources. C'était là un autre domaine dans lequel la CNUCED devait agir.

63. Le représentant du **Bélarus** a dit que la création de conditions favorables à la croissance et à un développement durable dépendait avant tout de l'initiative nationale, conformément à l'idée exprimée à Midrand selon laquelle le développement était d'abord l'affaire des pays eux-mêmes. Toutefois, le renforcement de l'interdépendance faisait que les processus économiques internes subissaient de plus en plus l'influence des conditions extérieures. L'instauration de conditions extérieures propices à la croissance et au développement devait donc être au premier rang des préoccupations de la communauté mondiale, et notamment d'organisations internationales comme la CNUCED.

64. Le *Rapport sur le commerce et le développement*, 1996 montrait que l'économie mondiale progressait de façon inégale. Quelques pays menaient remarquablement leur barque, mais d'autres, dont le Bélarus, cherchaient encore à sortir de la crise. Le "Programme du Bélarus pour le développement

économique et social jusqu'en l'an 2000", adopté récemment, tenait compte des aspects positifs et négatifs de la situation économique et indiquait les moyens de surmonter les difficultés actuelles. Les mesures de stabilisation économique adoptées donnaient déjà des résultats : le recul économique commençait de s'inverser et l'inflation avait été fortement réduite. Le gouvernement entendait promouvoir les exportations modernes en attirant l'investissement. Le pays avait également l'intention de devenir partie aux accords commerciaux multilatéraux.

65. Tout en estimant que l'expérience des nouveaux pays industriels d'Asie de l'Est ne pouvait pas être véritablement copiée, le représentant pensait que de nombreux enseignements utiles pour d'autres pays pouvaient en être tirés. Le Bélarus s'intéressait tout particulièrement à l'exemple des pays asiatiques du premier rang qui avaient réussi à donner à leur production un fort contenu scientifique et à la rendre plus économe en énergie et en matières. Le Bélarus devait encore surmonter de nombreuses difficultés tenant au manque de ressources naturelles, à la nécessité de rationaliser la production de matières et d'énergie ainsi que d'attirer des investissements étrangers, et à des facteurs qui freinaient les efforts déployés pour réduire le chômage.

66. Le représentant de la Suisse a souligné la qualité de la livraison de 1996 du *Rapport sur le commerce et le développement*, tout en exprimant des réserves sur le traitement de sujets tels que la dette des pays en développement, laquelle ne figurait plus parmi les nouvelles priorités de la CNUCED arrêtées à la neuvième session de la Conférence. De plus, il réfutait l'analyse selon laquelle la faible croissance et le chômage élevé que connaissait l'Europe n'étaient imputables qu'à des politiques budgétaires restrictives, dont les effets devraient être compensés par une politique monétaire moins restrictive. Les autorités suisses étaient convaincues que seule une politique budgétaire et monétaire rigoureuse pourrait garantir la stabilité macro-économique qui était le fondement d'une croissance durable. Le problème du chômage en Europe était dû à des rigidités structurelles du marché du travail, qui retardaient l'adaptation des économies européennes à la mondialisation. Une réforme du marché du travail dans le sens d'une plus grande flexibilité serait donc plus indiquée pour résoudre le problème du chômage en Europe.

67. Quant à savoir si l'expérience en matière d'industrialisation et le développement rapide des pays d'Asie de l'Est pouvaient servir de modèle à d'autres pays en développement, le représentant a noté que le *Rapport* avait fait ressortir le rôle positif joué par les exportations dans le développement de ces pays. Les recettes d'exportations avaient été une importante source de financement des investissements pour le renforcement des capacités de production. La libéralisation du commerce découlant des Accords du Cycle d'Uruguay était essentielle pour améliorer l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés et d'autres pays en développement. La libéralisation devrait encourager certains pays à s'inspirer de l'expérience positive des pays asiatiques et à ouvrir leurs marchés.

68. Le représentant s'est déclaré convaincu que les lois du marché désigneraient automatiquement les vainqueurs dans la concurrence pour la conquête des marchés de produits et des marchés d'exportation, et que ce processus serait bénéfique pour les pays en développement. La proposition de créer à la CNUCED un service de commercialisation et d'information destiné à orienter les pays en développement vers des marchés prometteurs n'apparaissait

donc pas très judicieuse. Selon lui, le rôle des gouvernements était de créer des conditions macro-économiques et politiques stables, de mettre en place une administration compétente et efficace, et d'instaurer un cadre juridique favorisant l'investissement privé et garantissant une mise en valeur optimale des ressources humaines. L'exemple des pays d'Asie de l'Est avait démontré la validité de ce concept.

69. Enfin, le représentant a répété la suggestion formulée par sa délégation un an plus tôt, à savoir que pour assurer le maximum d'impact aux importantes ressources consacrées au *Rapport sur le commerce et le développement*, celui-ci devrait être distribué dans toutes les langues officielles au moins deux mois, mais de préférence trois, avant la session du Conseil. Toutes les délégations, et les capitales, devraient pouvoir l'étudier dans leur langue de travail, ce qui n'était pas encore le cas. En outre, la délégation suisse considérait que les débats du Conseil gagneraient en profondeur si le rapport était axé plus particulièrement sur un seul thème, défini par les Etats membres, de façon à répondre clairement à leurs attentes et à leurs besoins. Ce thème devrait être arrêté au moins un an à l'avance.

70. Le représentant du Japon a félicité la CNUCED d'avoir entrepris de dégager des enseignements de l'expérience des pays d'Asie de l'Est. Le Gouvernement japonais avait soutenu et continuerait de soutenir les efforts déployés par la CNUCED pour étudier dans quelle mesure cette expérience était applicable à d'autres régions, en particulier à l'Afrique où de nombreux PMA apparaissaient marginalisés par la mondialisation de l'économie.

71. Le représentant a attiré l'attention sur deux importantes assertions figurant dans le *Rapport sur le commerce et le développement*. Premièrement, les pays en développement ne se trouvaient pas nécessairement dans une position plus défavorable après la conclusion du Cycle d'Uruguay qu'avant. Si certaines options auxquelles avaient pu avoir recours les pays d'Asie de l'Est n'étaient plus compatibles avec les nouvelles règles internationales, les pays en développement, notamment les PMA, s'étaient vu accorder le bénéfice d'une période de transition plus longue. En outre, le Cycle d'Uruguay avait ouvert de nouvelles perspectives à ces pays. Le second point important concernait le rôle des nouveaux pays industriels du premier rang. En offrant des marchés et des investissements aux pays du deuxième rang, ils avaient encouragé non seulement la coopération Sud-Sud, mais aussi le dynamisme régional en Asie de l'Est. Cela pouvait être un enseignement pour d'autres régions.

72. Certains aspects de l'expérience des pays d'Asie de l'Est, mis en lumière par la CNUCED, restaient valables : premièrement, dans un pays où le secteur financier n'était pas très développé, les caisses d'épargne postale et les sociétés mutuelles d'épargne pouvaient aider à accroître l'épargne intérieure; deuxièmement, le gouvernement pouvait utiliser cette épargne pour financer l'investissement dans les industries d'avenir; troisièmement, le gouvernement pouvait jouer un rôle important dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles; quatrièmement, les relations entre le secteur public et le secteur privé devaient être fondées sur la coopération et la discipline; cinquièmement, le fort accroissement des investissements étrangers directs dans les pays d'Asie de l'Est avait été favorisé par une gestion efficace, avec notamment l'assouplissement du contrôle des changes et la promotion de la transparence des règles d'investissement; et sixièmement, les pouvoirs publics devraient accorder une attention particulière

à l'amélioration de l'infrastructure locale - politique que le Japon soutiendrait par son APD. En appliquant les leçons de l'expérience des pays d'Asie de l'Est à d'autres régions où les structures institutionnelles restaient sous-développées, les gouvernements devraient suivre une démarche graduelle et commencer par diffuser l'information, assurer la formation professionnelle et renforcer la technologie industrielle, plutôt que d'adopter des mesures trop complexes visant à encourager des activités économiques particulières.

73. Pour le représentant de la République islamique d'Iran, la faible croissance de l'économie mondiale prévue dans le *Rapport sur le commerce et le développement* pouvait être considérée comme une conséquence de l'accès inégal des pays en développement au financement extérieur et à l'IED. Ces pays avaient toutefois consenti des efforts considérables pour s'adapter aux nouvelles conditions et avaient enregistré des résultats particulièrement impressionnants en matière de commerce international. Bien que le secrétariat de la CNUCED eût déjà traité deux fois la question du développement de l'Asie de l'Est dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, il fallait encore analyser concrètement le contexte historique et socio-économique dans lequel les modèles suivis par les pays de cette région s'étaient formés. Si quelques éléments de cette expérience pouvaient être utilisés par d'autres pays en développement, des ajustements seraient néanmoins nécessaires, notamment du fait que les nouvelles règles multilatérales accordaient aux pays en développement une moindre marge de manoeuvre pour soutenir des industries potentiellement viables.

74. Les programmes de la CNUCED relatifs à la dette devaient être dynamiques et flexibles, et il fallait encourager les activités de coopération technique de l'organisation. Il convenait d'élargir le champ des discussions à la CNUCED sur les questions d'investissement. Les économies résultant de la restructuration de la CNUCED pourraient être recyclées dans la coopération technique, qui devrait également porter sur le développement socio-économique et l'atténuation de la pauvreté. Ce dernier point pourrait être traité dans un prochain *Rapport sur le commerce et le développement*.

75. Le représentant de l'Indonésie a dit que depuis plus de deux décennies, et surtout ces dernières années, les pays d'Asie de l'Est, y compris l'Indonésie, avaient connu des taux de croissance économique sans précédent, grâce à des conditions favorables et à des réformes intérieures soutenues. La fin de la récession dans les pays industrialisés avait eu une influence positive sur les exportations de la région, laquelle avait également bénéficié d'apports considérables d'investissements étrangers directs et autres ressources financières extérieures, même si ces apports étaient restés concentrés sur un petit nombre de pays. La plupart des pays de la région s'étaient résolument engagés dans la voie de la libéralisation et de la déréglementation. Toutefois, leur remarquable succès ne pouvait être attribué à un modèle unique de développement économique; il s'expliquait plutôt par l'attitude pragmatique des décideurs face à certains problèmes. On pouvait néanmoins dégager des caractéristiques communes : tous les pays étaient dotés d'une économie de marché qui encourageait l'entreprise privée; tous avaient adopté une stratégie d'industrialisation axée sur l'exportation, associée à une prudente politique macro-économique; et tous avaient bénéficié de la paix et de la stabilité relatives dans la région de l'Asie et du Pacifique.

76. L'expérience de l'Indonésie illustre la transformation rapide de la région où, alors que 25 ans plus tôt, 60 % de la population était considérée comme pauvre, le taux moyen de croissance annuelle atteignait 7 % depuis deux décennies et la pauvreté absolue touchait désormais moins de 14 % de la population totale. Le développement de l'Indonésie n'était pas pour autant achevé, loin de là. Une croissance élevée contribuait au renforcement rapide de l'économie de marché, mais le pays se trouvait à un stade de développement particulièrement délicat, qui exigerait de la part de ses partenaires de développement beaucoup de compréhension et de soutien. Pour les pays en développement d'Asie de l'Est, il s'agissait de maintenir l'élan des deux dernières décennies. C'était là un formidable pari, qui pouvait néanmoins être gagné par le recours aux mêmes stratégies que celles qui avaient favorisé le dynamisme économique initial.

77. Le représentant de l' Organisation de l'unité africaine a déclaré que, d'après le *Rapport* de 1996, la croissance annuelle du PIB en Afrique était d'environ 3 %, évolution qui s'accompagnait d'une amélioration des prix des produits de base, mais également d'une diminution continue des apports de capitaux tant publics que privés. Cependant, les pays africains qui obtenaient de bons résultats devraient maintenir leur taux actuel de croissance pendant plus d'une décennie pour retrouver des revenus réels par habitant équivalant à ceux d'il y a 20 ans. Une telle situation était alarmante et nécessitait une nouvelle génération de programmes d'ajustement structurel en vue de traiter des questions d'une importance stratégique pour le développement de l'Afrique : infrastructure, renforcement des capacités institutionnelles et problèmes connexes liés à l'offre, diversification, coopération régionale, développement des marchés, etc.

78. Deux grands enseignements pouvaient être tirés de l'expérience de l'Asie de l'Est afin de stimuler et d'accélérer la croissance en Afrique. L'un concernait la diversification et la transformation des produits provenant de ressources naturelles sur le modèle des NPI du deuxième rang, riches en ressources, et l'autre la dynamique d'une approche dictée par le marché en matière de coopération régionale, le commerce et l'investissement servant de vecteurs pour le transfert de nouveaux biens et de nouvelles techniques entre les pays.

79. Le Traité portant création de la Communauté économique africaine, qui était entré en vigueur en 1994, constituait un cadre approprié dans lequel les pays membres pourraient adopter de nouvelles orientations économiques, ainsi que de nouveaux modes de coopération. Il fallait également prêter une plus grande attention aux contraintes financières extérieures pesant sur l'Afrique. Le consensus sur la nécessité d'une action concertée en la matière, dont témoignait la nouvelle initiative de réduction de la dette récemment annoncée par la Banque mondiale et le FMI, devait s'étendre à des mesures visant à stimuler les flux d'investissement. Vu les graves contraintes financières extérieures et les faibles niveaux d'épargne intérieure de la plupart des pays africains, il était urgent d'améliorer leur capacité d'attirer des investissements étrangers, en appelant l'attention des investisseurs sur les vastes possibilités existant dans tous les principaux secteurs économiques, qu'il s'agisse des ressources naturelles, des activités agro-industrielles, d'autres branches manufacturières, du tourisme, des autres secteurs de services ou de l'infrastructure. En ce qui concernait la création proposée d'un groupe de travail sur un accord multilatéral relatif aux investissements, dans le cadre de l'OMC, la question devrait être examinée de façon approfondie

avant d'être traitée par l'Organisation mondiale du commerce - organisation à vocation normative - comme l'avaient recommandé les Ministres africains du commerce, de l'intégration économique régionale et du tourisme à leur réunion de février 1996.

80. Le représentant de Sri Lanka a dit que l'interdépendance ne constituait plus un article de foi à l'usage exclusif des pays en développement, car elle allait encore s'accroître sous l'effet des profondes transformations que représentaient l'interpénétration des économies nationales, l'apparition de multiples pôles de puissance économique et la nouvelle révolution technologique. Cependant, on ne prêtait pas suffisamment attention aux conséquences d'une telle interdépendance pour un problème aussi grave que celui de la pauvreté. La communauté internationale s'était préoccupée des aspects macro-économiques de la croissance économique, en partant du principe que celle-ci aurait des retombées pour les groupes défavorisés. Mais ce processus de "ruissellement" n'avait pas fonctionné de manière satisfaisante. Une des causes fondamentales de la crise du développement tenait à la contraction du financement externe et à la détérioration de l'environnement extérieur. Des politiques inadaptées de la part des pays créanciers avaient peut-être contribué à la crise de la dette, mais la baisse des investissements et des capacités qui en résultait avait suscité des déséquilibres dans le système commercial et fortement perturbé l'ensemble du système financier. Une démarche globale s'avérait nécessaire pour résoudre ce problème.

81. L'expérience de l'Asie de l'Est montrait que la modernisation de techniques traditionnelles, conjuguée à des réformes économiques visant à accroître la productivité du secteur non structuré, pouvait encourager le passage à une économie fondée sur le libre jeu des mécanismes du marché. Cependant, en rattachant les zones rurales au secteur moderne, il fallait aller au-delà de l'approche classique. L'application de politiques économiques rationnelles avait permis aux pays d'Asie de l'Est d'afficher des taux d'investissement de l'ordre de 30 à 35 % du PIB, et des taux annuels de croissance économique à deux chiffres. Une forte croissance signifiait du même coup des niveaux élevés d'emploi, une nette réduction de la pauvreté et d'importantes ressources budgétaires à investir dans l'éducation, la santé et l'infrastructure requise. Le secteur privé était le principal moteur de la croissance, l'intervention de l'Etat se limitant aux secteurs dans lesquels les forces du marché fonctionnaient mal.

82. Si les pays d'Asie de l'Est avaient adopté des politiques axées sur l'autonomie économique, ils avaient également bénéficié d'une expansion des marchés. Du fait de la stagflation des années 70, ces marchés avaient perdu leur dynamisme, mais ils offraient encore d'importants débouchés à un deuxième groupe de nouveaux pays industriels apparu en Asie de l'Est. Compte tenu de l'environnement économique et commercial international, il était devenu plus difficile à de petits pays comme Sri Lanka de suivre ce modèle de croissance orientée vers l'exportation. La coopération économique régionale était donc cruciale pour permettre à Sri Lanka de parvenir à une croissance économique rapide.

83. Le représentant du Mexique a dit qu'après la neuvième session de la Conférence, une nouvelle stratégie mondiale de développement s'avérait manifestement nécessaire, compte tenu des inégalités et des déséquilibres croissants au niveau tant national qu'international. La mondialisation et la libéralisation ne constituaient pas une panacée pour les problèmes de

développement, qui devaient faire l'objet d'une analyse plus approfondie en vue d'une action coordonnée dans des domaines tels que le commerce, la technologie et la pauvreté.

84. Les leçons qui se dégagent de l'expérience des pays d'Asie de l'Est méritaient plus ample réflexion, vu que de nombreux facteurs exogènes qui avaient permis le développement rapide de ces pays avaient désormais disparu. Les Accords du Cycle d'Uruguay interdisaient à présent bon nombre de politiques interventionnistes appliquées avec succès en Asie de l'Est. En outre, le "décollage" économique des pays asiatiques ces dernières années avait été rendu possible par une conjonction d'éléments. Les taux élevés d'épargne et d'investissement qu'ils avaient enregistrés depuis le début des années 70, en pourcentage du PIB, n'avaient d'équivalent ni dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ni dans la grande majorité de ceux de l'OCDE, à l'exception notable du Japon. L'Asie présentait des caractéristiques culturelles et économiques qui la différenciaient nettement du reste du monde. S'il apparaissait possible de copier le modèle japonais ailleurs dans cette région, c'était précisément parce que les autres pays asiatiques avaient à cet égard de nombreux traits communs avec le Japon. Il fallait tenir dûment compte de ces différences en tirant des enseignements de l'exemple de l'Asie de l'Est. Ces observations ne visaient nullement à déprécier le *Rapport sur le commerce et le développement*, dont l'analyse des succès remportés par l'Asie de l'Est serait sans doute utile à des pays moins avancés du même continent. Cependant, il serait d'un grand intérêt pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes que la CNUCED fasse une nouvelle étude, portant sur les exemples de réussite dans leur propre région. Enfin, pour que le développement des pays du Sud puisse être mû par les exportations, il fallait améliorer l'accès aux marchés du Nord, notamment par l'élimination des obstacles non tarifaires.

85. Le représentant de la Thaïlande jugeait préoccupant l'accroissement des disparités au sein de la communauté internationale. Si les Accords du Cycle d'Uruguay avaient marqué un tournant pour le système commercial international, les pays ne profitaient pas tous de la mondialisation et de la libéralisation et certains risquaient d'être encore plus marginalisés. Cela étant, l'amélioration de la croissance de certains pays en développement et leur dynamisme accru dans le commerce mondial étaient encourageants, mais la question se posait de savoir comment maintenir cet élan et y associer tous les pays du tiers monde. Tirer des enseignements de l'expérience des pays d'Asie de l'Est était à cet égard utile. Le *Rapport sur le commerce et le développement* constatait, à juste titre, que l'intervention des pouvoirs publics et les mécanismes du marché jouaient un rôle complémentaire dans ces pays. Cependant, comme dans toute expérience positive, il y avait eu des erreurs qui pouvaient être également instructives. En particulier, les pays en développement devaient s'intéresser à l'aspect qualitatif du développement, plutôt que de centrer leur attention sur une croissance économique quantitative. La lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, ainsi que des mesures visant à assurer une répartition équitable du revenu et une valorisation des ressources humaines étaient indispensables pour faire perdurer le progrès économique. A cet égard, le représentant a appelé l'attention sur les priorités énoncées dans le huitième plan national de son pays. L'action intérieure n'était néanmoins pas suffisante pour maintenir le dynamisme économique, et la coopération économique régionale était indispensable à la Thaïlande pour lui permettre de soutenir la concurrence dans un monde de plus en plus compétitif. La zone de libre-échange de l'ANASE devait voir le jour en 2003. Elle libérerait les

potentialités des pays membres et renforcerait l'avantage comparatif de l'Asie du Sud-Est. Les pays de l'ANASE s'efforçaient d'encourager d'autres pays de la région à participer à son développement dynamique grâce au raccordement des infrastructures et à des activités de coopération au niveau sous-régional.

86. Le représentant de la République de Corée a recensé un certain nombre d'éléments essentiels de l'expérience de l'Asie de l'Est en matière de développement : stabilité politique et économique, qui ne pouvait être pleinement assurée que par une bonne gestion intérieure; orientation vers des activités exportatrices et promotion des exportations; investissement intérieur et étranger; perfectionnement et importation de nouvelles techniques, et développement des capacités de commercialisation à l'étranger; développement équilibré des entreprises; et mise en valeur des ressources humaines au niveau des travailleurs qualifiés ainsi que de la formation supérieure. Le commerce et l'investissement étaient la pierre angulaire de tous les efforts visant à parvenir à un développement durable. Le représentant souscrivait à l'analyse du *Rapport sur le commerce et le développement* selon laquelle, dans la plupart des pays d'Asie de l'Est, l'Etat avait pour tâche de compléter, voire de corriger parfois le marché. Dans la République de Corée, l'élan nécessaire au développement avait été suscité au niveau intérieur, mais il fallait bien voir que l'investissement étranger direct (IED) constituait aussi un moyen remarquablement efficace pour répondre aux besoins fondamentaux du développement économique. Il permettait tout à la fois le transfert de technologie, le développement des compétences en matière de production et de gestion, la formation de personnel et la promotion du commerce. Cependant, ainsi qu'il était indiqué dans le *Rapport*, les capacités technologiques nationales devaient être étayées par une démarche sélective à l'égard de l'IED.

87. Les transformations récentes de l'environnement économique mondial avaient élargi les possibilités de suivre une politique orientée vers l'exportation. Dans cette optique, la mondialisation et la libéralisation, les avancées technologiques, la mobilité des facteurs de production et les économies d'échelle constituaient autant de sources potentielles de croissance, et le Cycle d'Uruguay avait amélioré la sécurité d'accès aux marchés pour les exportations. Cependant, la mondialisation risquait également d'accentuer la marginalisation de certains pays en développement. Il fallait encourager l'échange de données d'expérience entre pays en développement pour permettre à tous de profiter des avantages escomptés, et la République de Corée entendait continuer à leur fournir une aide à cet effet.

88. Le représentant de la Fédération de Russie était pour une participation plus active de la CNUCED à la solution des problèmes posés par la mondialisation et la libéralisation, et attachait une importance particulière aux activités visant à écarter le risque de marginalisation des PMA ainsi qu'à faciliter une meilleure intégration des pays en transition dans l'économie mondiale. Du fait de la libéralisation et de la mondialisation, le commerce international jouait un rôle de plus en plus grand dans la croissance économique, mais pour en tirer pleinement parti il était indispensable d'améliorer l'accès aux marchés, en supprimant les obstacles protectionnistes. L'ouverture de son économie permettait à la Fédération de Russie de participer aux échanges mondiaux sur un pied d'égalité avec les autres pays. Toutefois, de grandes nations commerçantes suivaient à l'égard des pays en transition une politique comportant encore des éléments discriminatoires, ce qui était préoccupant et apparaissait inadmissible à l'heure de la libéralisation et

de la mondialisation. La résolution 50/95 de l'Assemblée générale demeurait pleinement d'actualité : elle soulignait la nécessité d'intégrer pleinement les pays en transition dans l'économie mondiale, élargissant ainsi le mandat de la CNUCED et l'étendant notamment à l'assistance technique à ces pays pour faciliter leur accession à l'OMC.

89. La Fédération de Russie était en train de se doter d'une économie de marché ouverte à la concurrence. Sa politique de stabilisation macro-économique et la création de conditions propices à la croissance commençaient à porter leurs fruits. Ainsi, le taux mensuel d'inflation avait été ramené à 1,9 %, et la baisse de la production industrielle avait été enrayerée. On notait également des signes d'augmentation des revenus réels, et des mesures étaient prises pour étoffer le système juridique. Le taux de croissance annuelle du commerce extérieur avait atteint 10 %, et les taxes à l'exportation ainsi que les régimes de licences avaient été supprimés. Les droits d'importation étaient le seul instrument de régulation des échanges encore utilisé par la Russie. La part des importations dans le commerce de détail - indicateur important de l'ouverture de l'économie - dépassait 50 %. La Fédération de Russie s'employait à promouvoir l'intégration avec d'autres membres de la CEI, ainsi que la coopération économique et commerciale avec les pays de l'ANASE.

90. Le représentant approuvait l'analyse qui était faite, dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, de l'importante fonction régulatrice de l'Etat, notamment pour la suppression des distorsions du marché. Il pensait aussi que le modèle de développement de l'Asie de l'Est était compatible avec les forces du marché. A propos de la politique d'industrialisation, il fallait repenser le rôle des pouvoirs publics dans ce domaine, question qui intéressait tout particulièrement la Russie. L'examen de l'expérience de l'Asie de l'Est et des possibilités d'application ailleurs devrait s'inscrire dans le contexte plus précis de la mondialisation et de la libéralisation au lendemain du Cycle d'Uruguay. Il convenait de poursuivre l'étude de la question, et notamment de ses conséquences pour le régionalisme et le renforcement de la coopération Sud-Sud.

91. Le représentant de Cuba a souligné que les solutions macro-économiques étaient insuffisantes ou faisaient quasiment défaut pour remédier aux problèmes structurels des pays en développement et freiner la marginalisation croissante. Nombre des conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement* n'incitaient guère à l'optimisme. La croissance économique mondiale était lente, on n'entrevoyait pas de solution structurelle globale, et la dette extérieure des pays en développement continuait à s'alourdir. Le montant de l'APD et des crédits fournis à ces pays était bien inférieur au niveau enregistré 15 ans plus tôt, alors même que leur population avait doublé dans l'intervalle. Les miracles économiques annoncés dans les années 80 par les partisans du néolibéralisme ne s'étaient pas réalisés, et la concentration des richesses ainsi que le clivage entre le Nord et le Sud demeuraient extrêmes.

92. L'économie cubaine, en dépit d'immenses obstacles, connaissait une reprise découlant de réformes structurelles accompagnées d'une politique sociale. Après la grave crise provoquée par le désarroi d'importants partenaires commerciaux de Cuba et le renforcement du blocus économique et financier imposé par les Etats-Unis, qui avaient entraîné une contraction de 34 % du PIB entre 1989 et 1993, la croissance était repartie en 1994.

Le PIB avait progressé de 2,5 % en 1995 et de 9,6 % pendant le premier semestre de 1996. Le déficit budgétaire devrait être limité à 2,5 % du PIB, et le peso cubain s'était raffermi récemment. La plupart des entreprises agricoles avaient été transformées en coopératives. On comptait qu'un million de touristes visiteraient le pays en 1996, et qu'ils lui procureraient près de 40 % de ses recettes totales en devises. Ces résultats avaient été obtenus sans qu'il y ait de chômage massif ni de coupes dans les services sociaux essentiels.

93. La promotion de l'investissement étranger constituait un élément fondamental des réformes entreprises par Cuba. Le pays avait déjà conclu 18 accords internationaux d'investissement, et 25 autres étaient à l'étude ou en cours de négociation. De nouvelles mesures avaient été prises pour favoriser la création de zones franches et de parcs industriels. Douze banques et 660 entreprises étrangères exerçaient des activités à Cuba. La situation demeurait cependant difficile. Les Etats-Unis d'Amérique avaient récemment adopté la loi Helms-Burton pour faire barrage aux flux croissants d'investissements étrangers vers Cuba. C'était là un exemple patent d'unilatéralisme et une tentative faite pour se prévaloir d'une compétence extraterritoriale. La communauté internationale avait sévèrement condamné cette loi, qui défiait le système commercial multilatéral et était contraire à plusieurs articles de l'Accord instituant l'OMC.

94. La représentante du Canada jugeait très intéressante l'analyse de l'expérience des pays d'Asie de l'Est présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, mais estimait que la situation particulière de chaque pays exigerait une adaptation des stratégies de développement. L'expérience récente des pays à croissance dynamique faisait néanmoins ressortir un certain nombre d'éléments communs - environnement macro-économique stable, cadre juridique approprié, bonne gestion des affaires publiques et rôle important du commerce, par exemple. Le *Rapport* mettait cependant trop l'accent sur des questions qui ne jouaient pas un rôle essentiel dans les domaines où la CNUCED pouvait avoir une influence sensible sur le développement. Cela pouvait être dû au fait que peu de temps s'était écoulé depuis la neuvième session de la Conférence, de sorte que certaines des analyses figurant dans le *Rapport* étaient antérieures à la Conférence, mais il fallait espérer que la prochaine livraison de ce document serait davantage axée sur le programme de travail convenu à la neuvième session de la Conférence.

95. La représentante de l'Australie a félicité le secrétariat de son analyse des facteurs contribuant à la croissance dynamique en Asie de l'Est et a noté que le *Rapport sur le commerce et le développement, 1996* faisait ressortir le rôle important joué dans la croissance économique des pays de la région par l'expansion rapide des exportations d'articles manufacturés laborivores vers les grands pays développés. Elle estimait qu'il serait difficile pour les pays en développement insulaires du Pacifique et d'autres pays en développement de suivre la même stratégie en raison de l'insuffisance de leur base manufacturière, et que la promotion des exportations d'autres produits de base, sélectionnés en fonction de leur avantage comparatif, serait peut-être mieux adaptée à leur stratégie de développement. Des liens commerciaux et des relations d'investissement synergiques au niveau régional - auxquels le *Rapport* n'accordait peut-être pas suffisamment d'attention - expliquaient en grande partie la croissance des pays d'Asie de l'Est, mais il fallait se demander si ces facteurs eux aussi pouvaient être imités ailleurs.

On devait prendre également en considération des facteurs non économiques, qui influaient beaucoup sur le succès ou l'échec des stratégies de développement. Les conditions sociales, par exemple, revêtaient une importance critique, de même que le degré de satisfaction des besoins fondamentaux dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et du logement. D'autres études, telles que l'étude de la Banque mondiale intitulée *East Asian Miracle*, mettaient l'accent sur les investissements publics considérables réalisés par les pays d'Asie de l'Est dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ce qui était un facteur essentiel à l'édification d'une base solide de ressources humaines.

96. Le représentant du **Fonds monétaire international** a dit que des progrès importants avaient été enregistrés récemment concernant la stabilité et la croissance mondiales. Les conditions économiques et financières étaient globalement satisfaisantes, et les perspectives bonnes. De nombreux pays industrialisés étaient parvenus à une quasi-stabilité des prix. Dans les pays en développement, la croissance était restée soutenue, en dépit d'une répartition inégale entre les régions. Les résultats en Afrique étaient encourageants, avec une croissance qui, en 1996 et 1997, devrait être à son plus haut niveau depuis deux décennies. Dans les pays en transition, l'activité devrait se stabiliser en 1996, après cinq années de recul. Le volume du commerce mondial continuait de croître, tandis que la libéralisation commerciale et financière se poursuivait. Les flux de capitaux privés vers les pays en développement avaient également repris, et les taux de change des principales monnaies apparaissaient davantage alignés sur les données économiques fondamentales.

97. Après avoir noté la qualité de l'analyse faite dans le *Rapport sur le commerce et le développement* de l'endettement extérieur des pays en développement, le représentant a fait le point des mesures en cours au FMI et à la Banque mondiale en faveur des pays pauvres lourdement endettés. Le Comité intérimaire et le Comité du développement avaient pleinement souscrit aux propositions du Directeur général du FMI et du Président de la Banque mondiale, et avaient instamment prié les deux institutions de les mettre en oeuvre rapidement. Ces propositions indiquaient le rôle incombant aux différents acteurs - pays débiteurs, créanciers bilatéraux du Club de Paris ainsi que pays non membres du Club de Paris, créanciers commerciaux, et créanciers multilatéraux, dont le Fonds et la Banque.

98. A propos des facteurs influant sur les courants financiers internationaux et des politiques dans ce domaine, également analysés dans le *Rapport*, il a dit que si un contrôle des changes sous forme, par exemple, de restrictions aux opérations de crédit entre résidents et non-résidents et à l'accès des non-résidents aux marchés financiers locaux pouvait avoir des incidences sur le volume global des mouvements de capitaux ainsi que sur la répartition des capitaux entre investissements de portefeuille et investissements directs, la CNUCED semblait néanmoins surestimer l'efficacité de telles mesures pour limiter les entrées de capitaux. Il n'était pas patent qu'un tel contrôle ait permis de freiner l'accroissement des liquidités. En tout état de cause, des mesures d'ajustement appropriées devraient accompagner tout recours temporaire à ce type de contrôle. Les investissements de portefeuille de non-résidents avaient rapidement augmenté dans de nombreux pays, mais ces investissements pourraient se révéler extrêmement volatils. Il serait intéressant d'étudier le rôle des facteurs macro-économiques dans la formation de ces flux et dans leur revirement éventuel. L'afflux de capitaux

pouvait également accroître les pressions sur le système bancaire national, en fragilisant celui-ci et en rendant ainsi nécessaire un renforcement de la réglementation bancaire. Plusieurs organismes internationaux s'intéressaient de plus en plus aux politiques concernant le compte de capital. Le FMI continuerait d'analyser les flux de capitaux et étudierait les éventuelles modifications à apporter à ses Statuts.

99. Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a dit que dans l'analyse de l'expérience des pays d'Asie de l'Est en matière de développement, une grande attention avait été accordée jusque-là au cadre de la politique économique, au détriment des facteurs institutionnels et sociopolitiques influant sur la capacité de réaction des agents économiques aux politiques et aux mesures incitatives des pouvoirs publics. L'interaction de l'Etat et de la société civile jouait également un rôle essentiel dans la réussite de la politique économique, dont l'efficacité variait selon les pays, en fonction du niveau de développement et des structures sociales. C'était pourquoi les programmes d'ajustement structurel n'avaient pas donné les résultats escomptés en Afrique et ailleurs, étant fondés sur l'hypothèse erronée que des marchés développés existaient déjà dans ces pays à faible revenu.

100. Certains pays d'Asie de l'Est, où l'avènement de la démocratie avait été tardif, avaient réprimé les libertés fondamentales et les droits syndicaux et il n'était pas souhaitable qu'un tel autoritarisme politique soit copié par d'autres pays en développement. L'expérience des pays d'Asie de l'Est avait néanmoins montré que les gouvernements pouvaient jouer un rôle positif en matière de développement, non seulement en établissant un bon cadre macro-économique, mais aussi en accordant, dans leur politique, la place voulue à l'agriculture et aux services sociaux de base, ainsi qu'à la mise sur pied de systèmes financiers efficaces et fiables. Dans ces pays, l'éducation et la formation avaient contribué à une plus grande rentabilité des investissements, au transfert de techniques étrangères de pointe et à la mise en place d'une administration efficace. La stabilité était un préalable important de tout investissement à long terme, mais elle devait passer par la démocratie, qui offrait de meilleures garanties en matière de responsabilité et de protection sociale. Une répartition plus équitable des revenus pouvait également contribuer à accélérer la croissance. Pour que l'investissement étranger direct puisse avoir des retombées positives et durables, il devait être associé aussi étroitement que possible à l'économie nationale. Il était impératif que les stratégies de développement soient élaborées compte tenu non seulement de la situation propre à chaque pays, mais aussi du fait que l'environnement économique international n'était plus celui d'il y a 30 ans.

101. Le représentant du Réseau du tiers monde s'est déclaré dans une large mesure en accord avec les orientations et les conclusions générales du *Rapport sur le commerce et le développement* concernant l'expérience des pays d'Asie de l'Est et la possibilité d'en appliquer les enseignements ailleurs. Il se demandait néanmoins si, après la conclusion du Cycle d'Uruguay, les pays en développement disposaient d'une autonomie suffisante pour tirer parti des avantages de la mondialisation afin de parvenir à un véritable développement. A ce propos, les résultats du Cycle d'Uruguay avaient été examinés à un séminaire organisé récemment par le Réseau du tiers monde. L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce y avait été jugé déséquilibré et asymétrique, en ce sens que les effets bénéfiques du nouvel ordre commercial pour les pays en développement restaient incertains alors que les coûts,

eux, étaient immédiats. Le public considérait que la mondialisation entraînait un enrichissement accru d'un petit nombre d'individus dans un cercle restreint de pays et la marginalisation de la vaste majorité de la population tant dans les pays développés que dans les pays en développement. De très grandes inégalités - politiquement et socialement inacceptables - étaient ainsi en train d'apparaître au sein des sociétés et entre les pays. La mondialisation ne pouvait avoir d'effets bénéfiques sur les pays qui s'intégraient à l'économie mondiale que si l'on rectifiait l'asymétrie des règles du jeu dans les domaines commercial, monétaire et financier. La CNUCED, parce qu'elle s'occupait du développement économique, était la mieux placée pour analyser objectivement les effets de la mondialisation.

Décision du Conseil

102. La décision prise par le Conseil au sujet du point 3 de l'ordre du jour est consignée dans le document TD/B/43/12(Vol. I), section I.B.

Chapitre III

PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

- a) EXAMEN DE L'APPLICATION DU PROGRAMME

- b) CONTRIBUTION DE LA CNUCED AUX TRAVAUX D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPETENTES CONCERNANT L'APPLICATION DE LA DECISION DE L'ACTE FINAL DU CYCLE D'URUGUAY SUR LES MESURES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES, EN AIDANT LES PMA MEMBRES DE L'OMC A TIRER LE MEILLEUR PARTI DES MESURES SPECIALES ET DIFFERENCIEES PREVUES DANS LES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY

(Point 4 de l'ordre du jour)

103. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

"Les pays les moins avancés - Rapport 1996"
"Les pays les moins avancés - Rapport 1996 : additif"
(TD/B/42(2)/11-UNCTAD/LDC(1996) et Add.1)

"Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés" (TD/B/LDC/GR/8)

Examen par le Comité de session I

104. Le **Président** (République islamique d'Iran) a dit que, dans son aperçu général du document intitulé Les pays les moins avancés - Rapport 1996, le Secrétaire général de la CNUCED avait noté qu'en tant que groupe, les PMA avaient obtenu de piètres résultats en matière de développement économique au cours des deux dernières décennies, bien que certains eussent fait des progrès sensibles. La marginalisation d'un nombre important de PMA dans l'économie mondiale ressortait d'un large éventail d'importants indicateurs économiques et sociaux. La mondialisation et la libéralisation avaient de fortes incidences sur la position des PMA dans l'économie mondiale, leurs perspectives de développement et la nature de leur politique économique. Les flux de ressources vers ces pays, en provenance de leurs principaux partenaires de développement, étaient passés de 0,09 % en 1990 à 0,07 % en 1994 - soit moins de la moitié des objectifs et des engagements d'aide fixés à la Conférence de Paris, ce qui était très préoccupant. Une telle contraction compromettrait gravement les efforts de développement des PMA et leur capacité d'attirer d'autres formes de financement. A sa neuvième session, la Conférence avait demandé l'application rapide de l'ensemble d'objectifs et d'engagements d'aide convenu dans le Programme d'action. Le Président espérait que les débats du Conseil du commerce et du développement contribueraient à la réalisation de cet objectif.

105. Le lourd endettement extérieur des PMA exigeait des mesures urgentes pour réduire sensiblement l'encours de leurs obligations. Une approche globale et concertée s'imposait. A cet égard, on ne pouvait que saluer l'initiative prise récemment par les institutions de Bretton Woods en matière d'allègement de la dette multilatérale.

106. Evoquant l'additif au Rapport de 1996 sur les PMA, qui traitait de l'importante question du renforcement de la participation de ces pays au système commercial multilatéral et de programmes particuliers propres à faciliter leur ajustement économique, le Président a exprimé l'espoir que la question donnerait lieu à un débat utile contribuant à l'initiative actuellement en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont serait saisie la Conférence ministérielle de Singapour.

107. L'Administrateur chargé du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires a dit que, comme il était indiqué dans le Rapport de 1996 sur les PMA, après de nombreuses années de stagnation ou de déclin du revenu par habitant dans ces pays, quelques progrès économiques avaient été enregistrés en 1994 et 1995, avec une croissance moyenne du PIB estimée à 3 %. C'était dans les PMA africains que l'amélioration des résultats économiques avaient été la plus notable, avec une croissance du PIB global de 2,2 % en 1995, contre 0,6 % par an au cours de la période 1990-1994. Concernant les flux de ressources extérieures, la part de l'aide publique au développement (APD) des PMA dans le PNB des donateurs du CAD était tombée de 0,09 % en 1990 à 0,07 % en 1994 - soit moins de la moitié des objectifs et des engagements d'aide fixés à la Conférence de Paris, avec une diminution par rapport à 1990 du nombre de pays donateurs atteignant ces objectifs. Les perspectives globales en matière d'aide restaient fort incertaines. Deux grandes lignes d'action étaient à cet égard recommandées dans le Rapport : l'une consistait à accorder plus clairement la priorité aux PMA dans les programmes d'aide des donateurs, la seconde était de maintenir le niveau des flux d'aide multilatérale vers les PMA.

108. L'endettement extérieur restait exceptionnellement élevé pour la plupart des PMA. A la fin de 1994, l'encours de leur dette s'établissait à 128 milliards de dollars des Etats-Unis au total, soit 71 % environ de leur PIB global. Dans presque la moitié des PMA, il était égal ou supérieur au PIB. Evoquant les initiatives prises récemment concernant la dette bilatérale et multilatérale, l'Administrateur a dit qu'un certain nombre de pays les moins avancés en bénéficieraient probablement.

109. Il avait été reconnu à la Réunion ministérielle de Marrakech qu'il fallait aider les PMA à relever les défis posés par les Accords du Cycle d'Uruguay. Cette nécessité d'aider les PMA avait également retenu l'attention d'un certain nombre d'organisations et de réunions, dont la Réunion d'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action, la neuvième session de la Conférence et l'OMC. Les concessions accordées aux PMA au titre des clauses et mesures relatives à un traitement spécial et différencié en leur faveur étaient de toute évidence des instruments importants et nécessaires à l'intégration de ces pays, mais elles restaient insuffisantes face au principal problème rencontré par les PMA dans le contexte de nouveau système commercial multilatéral, à savoir le manque de moyens pour produire des biens et services traditionnels et non traditionnels compétitifs, à la fois pour l'exportation et pour le marché intérieur, situation imputable à leurs faiblesses structurelles.

110. Pour que les PMA tirent tous les avantages possibles des Accords du Cycle d'Uruguay, des mesures concrètes et positives devraient être prises dans deux grands domaines : élimination, ou du moins réduction, des faiblesses structurelles des PMA, afin d'améliorer leur activité commerciale; application

effective des Accords du Cycle d'Uruguay, et mise en oeuvre sans délai des dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié et de la "Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés", outre l'étude de dispositions supplémentaires en matière de traitement spécial et différencié.

111. Les gouvernements des PMA devaient redoubler d'efforts pour surmonter leurs faiblesses structurelles et continuer d'appliquer des réformes de politique commerciale. D'autres aspects appelant une action au niveau national comprenaient la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités technologiques et l'amélioration de la productivité et de l'efficacité dans le secteur agricole.

112. L'Administrateur a évoqué les programmes bilatéraux et multilatéraux de coopération technique qui étaient nécessaires pour compléter les efforts des PMA et qui pourraient s'inscrire dans une perspective à court terme et à long terme. Les éléments de ces programmes étaient indiqués dans l'additif au Rapport de 1996 sur les PMA. En collaboration avec d'autres institutions multilatérales et bilatérales, la CNUCED apportait une contribution essentielle à l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral, par le biais de programmes conjoints de coopération technique. L'Administrateur a mentionné à cet égard quelques programmes et activités en cours.

113. Le porte-parole des **pays les moins avancés** (Bangladesh) a dit que les pays les moins avancés étaient confrontés à de vastes problèmes découlant de l'action conjuguée de facteurs intérieurs et extérieurs. La communauté internationale avait pris conscience de ces problèmes et des mesures qui s'imposaient. Il a souligné que les PMA, quant à eux, avaient entrepris de vastes réformes socio-économiques et politiques. Ils suivaient une politique macro-économique visant à réduire la pauvreté, à accélérer la croissance économique et à encourager un développement durable. Et pourtant, les PMA restaient économiquement vulnérables, menacés d'une aggravation de leur marginalisation, comme en témoignait le Rapport de 1996 sur ces pays.

114. Les efforts des PMA devaient être complétés par des mesures d'appui international, conformément aux principes d'une responsabilité partagée et d'un partenariat renforcé pour une croissance et un développement accélérés de ces pays. Pour aider les PMA à faire face aux difficultés de l'après-Cycle d'Uruguay et faciliter leur intégration dans le système commercial mondial, il fallait appliquer pleinement et rapidement la Déclaration ministérielle de Marrakech dans sa lettre et son esprit. La communauté internationale et les institutions multilatérales, dont la CNUCED, l'OMC et les institutions de Bretton Woods, devaient donc se mobiliser afin de fournir l'assistance nécessaire pour étayer les efforts déployés par les PMA eux-mêmes. Le porte-parole a énuméré plusieurs mesures à envisager, dont une évaluation appropriée des gains et des pertes découlant de l'application des Accords du Cycle d'Uruguay, l'engagement d'appliquer de façon positive et flexible les règles en faveur des PMA, l'étude des possibilités d'élargir l'accès aux marchés de ces pays, l'examen et la rationalisation de la procédure de notification pour permettre aux PMA de s'acquitter de leurs obligations, conformément au traitement de faveur prévu pour ces pays dans toutes les futures négociations conduites en application des Accords du Cycle d'Uruguay,

la fourniture d'une assistance technique appropriée sous la forme de services de consultants, de missions consultatives et d'activités de formation, et l'application de mesures spéciales pour atténuer les problèmes des pays sans littoral.

115. Concernant la dépendance des PMA à l'égard de l'APD, le porte-parole a dit que le recul de l'APD de 0,09 % en 1992 à 0,07 % en 1994 préoccupait ces pays au plus haut point. Ils étaient profondément reconnaissants aux pays qui avaient atteint ou dépassé les objectifs d'APD, et espéraient que l'objectif de 0,15 % du PNB des donateurs en faveur des PMA serait atteint à l'avenir. Il fallait veiller à alimenter de façon adéquate et régulière les ressources des institutions et organisations financières multilatérales qui assuraient une part notable du financement extérieur des PMA, et envisager des approches novatrices pour accroître les investissements étrangers directs dans les PMA.

116. Les mesures d'allégement de la dette adoptées jusque-là avaient été insuffisantes pour ramener les engagements des PMA à un niveau supportable. Tout allégement sensible de la charge de la dette de ces pays nécessiterait des mesures plus vigoureuses et plus efficaces de la part des pays donateurs et des institutions financières multilatérales. Le porte-parole a demandé à ces derniers d'envisager l'adoption de mesures correctives appropriées, dont une annulation de la dette de tous les PMA, indépendamment de leur niveau d'endettement. Il a aussi demandé aux pays développés de contribuer à la promotion de la coopération économique et technique entre les PMA et d'autres pays en développement, par le biais de programmes triangulaires et conjoints.

117. Il était important que la CNUCED, qui était responsable au niveau mondial de la surveillance de l'examen de l'application du Programme d'action, dispose des capacités et des ressources nécessaires pour assurer le suivi des résultats de l'examen global à mi-parcours, ainsi que des conclusions et recommandations en faveur des PMA adoptées par d'autres grandes conférences mondiales. Le porte-parole espérait que la restructuration de la CNUCED n'entraînerait pas de réduction de la capacité et des ressources dont avait besoin l'institution pour un traitement global et efficace des questions relatives aux PMA.

118. Le représentant de l' **Ethiopie** a évoqué les vastes réformes entreprises par les PMA pour réduire leurs déséquilibres macro-économiques. Nombre des obstacles rencontrés par ces pays étaient cependant d'ordre structurel et ne seraient pas faciles à surmonter à court terme. Après une longue période caractérisée par une baisse constante de la croissance du PIB et du revenu par habitant, la situation des PMA s'était légèrement améliorée en 1995 et la remontée devrait se poursuivre en 1996. La progression avait été particulièrement nette en Afrique. La hausse des prix des produits de base avait entraîné une augmentation des recettes d'exportation et fortement stimulé la croissance dans de nombreux PMA, mais il était à craindre que l'amélioration des termes de l'échange soit seulement passagère.

119. Les PMA s'inquiétaient de l'amenuisement de l'aide et priaient instamment leurs partenaires de développement de leur fournir des ressources financières nettement plus importantes, conformément au Programme d'action et aux engagements pris lors de l'examen global à mi-parcours. Leur principal problème était l'endettement extérieur. Malgré certaines mesures d'allégement, le poids de la dette et de son service freinait considérablement leurs efforts

de développement. Les pays créanciers et les institutions de Bretton Woods devraient prendre d'urgence des mesures efficaces pour atténuer les difficultés des PMA dans ce domaine.

120. En Ethiopie, après plusieurs années peu brillantes, des mesures de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel avaient été prises pour passer d'un système planifié à une économie de marché. Ces réformes avaient donné des résultats encourageants, le PIB ayant augmenté de 6,5 % par an en moyenne pendant la période 1992-1995, au sortir d'une longue période de stagnation ou de déclin.

121. Il fallait que la communauté internationale soutienne les réformes économiques entreprises par les PMA, pour empêcher la marginalisation de ces pays. La CNUCED avait un rôle de premier plan à jouer, en tant qu'organisme chargé de coordonner à l'échelle mondiale la mise en oeuvre du Programme d'action. Le représentant applaudissait à la création du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, et espérait qu'il entrerait en activité le plus tôt possible.

122. Le représentant du Soudan a dit que, malgré les vastes réformes économiques et politiques exécutées par les PMA dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, on ne voyait pas encore se dessiner une amélioration décisive de leur situation. Leurs problèmes de développement étaient aggravés par la mondialisation et la libéralisation rapides. Il était urgent que les pays donateurs respectent les engagements en matière d'aide qu'ils avaient pris dans le Programme d'action et réaffirmés lors de l'examen global à mi-parcours. Les partenaires de développement des PMA devraient prendre des mesures concrètes pour donner effet sans tarder aux recommandations formulées par le Groupe des Sept, de façon à accroître sensiblement le volume de l'APD fournie aux pays les moins avancés.

123. Les mesures décidées récemment par les institutions de Bretton Woods pour alléger la dette multilatérale étaient extrêmement intéressantes. Leur efficacité dépendrait des critères d'admissibilité, et il fallait que tous les PMA menacés d'asphyxie par la dette puissent en bénéficier. La réduction de la dette devrait être assez importante pour ramener son service à un niveau viable. Le représentant priait instamment tous les pays créanciers d'annuler la totalité de la dette publique bilatérale des PMA.

124. Il importait d'agir pour donner pleinement et rapidement effet à la Déclaration de Marrakech en faveur des PMA. La CNUCED devrait continuer à suivre de près l'exécution des dispositions des Accords du Cycle d'Uruguay intéressant ces pays, analyser les effets du Cycle sur les différents PMA et proposer des moyens d'assurer le respect des engagements en leur faveur. Elle devrait aussi fournir une assistance technique à ces pays pour accroître leur pouvoir de négociation et les aider à tirer parti des résultats du Cycle. A cet égard, il fallait renforcer le bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, afin qu'il puisse coordonner efficacement les activités sectorielles en faveur des PMA et surveiller l'application du Programme d'action. Le représentant se félicitait également de l'établissement du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, qui devrait commencer à fonctionner le plus tôt possible. Il priait instamment les pays donateurs d'y contribuer généreusement.

125. Le représentant de l' Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a déclaré que le Rapport sur les pays les moins avancés, 1996 témoignait de la richesse des ressources analytiques et de l'information dont disposait le secrétariat de la CNUCED. L'Union européenne attachait une grande importance à la mise en oeuvre du Programme d'action et ne ménagerait aucun effort pour contribuer utilement aux discussions sur la question. Il fallait mettre l'accent sur la situation et les besoins des PMA, et chercher à obtenir des résultats concrets. A sa neuvième session, la Conférence avait demandé à la CNUCED de donner la priorité aux PMA dans l'assistance technique et les travaux de fond, ce dont l'Union européenne se félicitait. Elle espérait que les délibérations du Conseil donneraient le ton aux activités de la CNUCED pour l'année à venir, eu égard aux méthodes de travail du nouveau mécanisme institué par les Etats membres.

126. Le représentant du Japon a dit que la poursuite de l'intégration des PMA dans l'économie mondiale était une des plus importantes questions à traiter dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation. Le développement devait être encouragé au moyen d'une démarche globale s'appuyant notamment sur les ressources et la volonté politique des donateurs traditionnels et de nouveaux donateurs, y compris les ressources intérieures additionnelles des pays bénéficiaires. Le représentant loue le Rapport de 1996 sur les PMA, qui présentait une excellente analyse des tendances de l'activité économique dans ces pays et de leur situation par rapport aux pays développés et aux autres pays en développement. Le Rapport soulignait en particulier la nécessité de résoudre les problèmes de production des PMA, afin d'intégrer ceux-ci dans l'économie mondiale. Il convenait d'étudier plus à fond l'expérience positive de PMA à croissance dynamique, du point de vue de l'atténuation ou de l'élimination de ces difficultés. L'intensification de la coopération Sud-Sud pourrait contribuer à promouvoir les exportations des pays en développement, en particulier des PMA. Cette coopération était un bon moyen d'intégrer les PMA dans l'économie mondiale, et le Japon était résolu à la soutenir activement.

127. Si le volume total de l'APD en provenance de l'ensemble des pays donateurs du CAD avait récemment diminué, l'APD du Japon vers les PMA en 1995 avait progressé de 9,3 % par rapport à 1994. Il était utile de créer un Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA à la CNUCED, et le Japon contribuerait à des projets concrets de ce fonds, dont les activités devraient englober le renforcement de la coopération entre les pays en développement et les PMA.

128. Le représentant de la Norvège a rappelé qu'à sa neuvième session, la Conférence avait décidé que la situation des PMA serait un thème prioritaire des travaux de l'organisation. Vu la diminution des ressources disponibles pour le système des Nations Unies et pour le développement, il était extrêmement important de cibler les efforts sur les PMA. La CNUCED jouait à cet égard un rôle spécial au sein du système interinstitutions, étant chargée de surveiller la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des PMA. C'était là une tâche dont elle s'acquittait bien. Le rapport annuel sur les PMA restait un document de référence approfondi et important pour les organisations et les personnes qui avaient besoin d'informations sur la situation économique de ces pays. Le service responsable de l'établissement de ce rapport méritait d'être salué pour son travail. Le Gouvernement norvégien avait entrepris une vaste révision de sa politique générale de développement au cours des dernières années. Un livre blanc du gouvernement,

intitulé "A World of Change", avait été présenté en 1995, qui faisait l'objet d'une évaluation détaillée de la part du Parlement. Le représentant a résumé certaines des orientations du Gouvernement norvégien qui pourraient être utiles à la discussion :

a) L'APD de la Norvège resterait élevée et bien supérieure à l'objectif de 0,7 %. Dans le projet de budget présenté au Parlement la semaine précédente, il était proposé d'accroître l'APD de 7,4 % environ en 1997; l'orientation générale de la politique norvégienne de développement, qui privilégiait la lutte contre la pauvreté, serait renforcée; la Norvège continuerait d'honorer ses engagements quant aux objectifs fixés dans le Programme d'action de Paris, en consacrant au moins 0,2 % du PNB à l'aide aux PMA;

b) Elle poursuivrait par ailleurs ses efforts pour que les ressources affectées au développement profitent à ceux qui en avaient le plus besoin, notamment par l'application du principe 20/20; la Norvège continuerait de soutenir le financement des frais de voyage pour que les représentants des PMA puissent participer aux travaux de la CNUCED, et attendait d'autres donateurs qu'ils fassent plus à cet égard. Elle soutenait résolument les efforts faits pour intégrer plus directement les PMA dans l'économie mondiale, notamment au moyen du système commercial international. Elle avait ouvert un fonds à l'OMC pour financer une plus grande participation des PMA. Elle avait également encouragé l'OMC à coopérer étroitement avec la CNUCED et le CCI à cet égard; le Gouvernement s'apprêtait à proposer au Parlement de créer un fonds norvégien pour les investissements dans les pays en développement, afin de soutenir le développement des entreprises, plus particulièrement dans les PMA africains.

129. Le représentant a souligné que le critère réel de la réorganisation du secrétariat de la CNUCED était le degré d'intégration des questions relatives aux PMA dans les quatre nouvelles divisions. C'était à ce niveau que les utiles travaux analytiques de la CNUCED devaient déboucher sur la définition d'orientations. La nouvelle Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes avait pour tâche particulièrement importante d'étudier les moyens d'accroître l'investissement étranger direct dans les PMA et d'aider ces pays à adopter des politiques et programmes favorables aux investissements étrangers.

130. Le représentant de l' Irlande, parlant au nom de l' Union européenne, a dit que le risque de marginalisation des PMA était et resterait une question prioritaire pour l'Union européenne. Celle-ci considérait que les problèmes particuliers des PMA devaient être au coeur de toutes les activités de la CNUCED et être abordés dans toutes les discussions, et non pas seulement aux réunions du Conseil. L'Union européenne demandait instamment au secrétariat de commencer aussitôt que possible d'approfondir son analyse des problèmes primordiaux auxquels étaient confrontés les PMA. Le Conseil du commerce et du développement devrait demander aux commissions d'accorder une attention particulière à ces problèmes dans l'exécution de leurs tâches. Les rapports des commissions à la prochaine session du Conseil devraient, chaque fois que possible, être axés sur des questions intéressant directement les PMA.

131. L'Union européenne fournissait actuellement la moitié environ de l'APD mondiale versée aux PMA. La part de la Communauté européenne dans la contribution totale de l'Union était de 1,35 milliard de dollars environ, ce qui faisait d'elle l'un des plus gros donateurs. La conclusion en 1995 des négociations sur la révision à mi-parcours de la quatrième Convention de Lomé concernant les pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - dont 39 étaient des pays les moins avancés - avec un accroissement de 22 % du financement par rapport à la précédente période quinquennale, signifiait que ces pays pourraient escompter au cours des cinq prochaines années une aide accrue de la part de la Communauté européenne.

132. Le représentant se félicitait de l'actuelle amélioration du commerce d'exportation des PMA. L'Union européenne était le principal partenaire commercial de ces pays, puisqu'elle absorbait plus d'un tiers de leurs exportations et constituait approximativement les trois quarts de leurs marchés d'exportation préférentiels. Il serait intéressant d'étudier les causes du fléchissement des exportations des PMA, ainsi que les stratégies qui pourraient contribuer à améliorer la compétitivité de ces pays en tant que producteurs de produits primaires et à inverser le recul de leur part de marché.

133. Les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers les PMA avaient eu tendance à augmenter, même si la part de ces pays dans les apports d'IED à l'ensemble des pays en développement avait baissé. La CNUCED devrait étudier de façon plus approfondie les raisons pour lesquelles les PMA restaient à la traîne en la matière, ainsi que les mesures à prendre pour inverser cette tendance, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la réunion de haut niveau organisée récemment.

134. L'Union européenne avait activement cherché à résoudre les problèmes d'endettement des pays les moins avancés, comme demandé lors de l'examen global à mi-parcours. Elle se félicitait du résultat fructueux de la réunion du Comité du développement et du Comité intérimaire de la Banque mondiale et du FMI, où un train de mesures pour la solution des problèmes d'endettement des pays pauvres lourdement endettés avait été mis au point. Cela serait assurément très bénéfique pour de nombreux PMA au cours de la prochaine décennie, et le représentant escomptait une application rapide des mesures arrêtées.

135. Le représentant du **Bhoutan** a déclaré que, bien que beaucoup eût déjà été dit sur la nécessité d'aider les PMA à enrayer leur marginalisation, l'engagement exprimé n'avait pas été suivi de mesures concrètes. Pour que l'action nationale soit soutenue et donne les résultats escomptés, des mesures d'appui internationales devaient être adoptées dans un véritable esprit de partenariat pour le développement. Il espérait que le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA contribuerait à renforcer les activités de la CNUCED destinées à ces pays. L'efficacité et l'influence du Fonds dépendraient en grande partie des ressources financières mises à sa disposition, et le représentant a instamment demandé à tous les donateurs d'y contribuer généreusement. Il a ajouté que la CNUCED était la seule instance où les questions concernant les PMA étaient traitées de façon globale. Il espérait que le service s'occupant des questions relatives aux PMA au sein du secrétariat de la CNUCED disposerait d'effectifs suffisants pour pouvoir s'acquitter efficacement des tâches définies à Midrand. A cet égard, il attendait la confirmation rapide de la nomination

du Coordonnateur spécial, sur lequel il comptait pour que soient élaborées des stratégies ciblées et fonctionnelles portant sur les besoins et les problèmes spécifiques des PMA.

136. Le représentant a demandé que la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour adopte un plan d'action global en faveur des PMA, contenant des mesures concrètes au sujet de l'accès aux marchés, de l'IED, du renforcement des capacités et de l'application de la Déclaration et des décisions ministérielles de Marrakech.

137. Le représentant de la Chine a dit que la quarante-troisième session du Conseil était la première occasion qui s'offrait d'examiner l'application des décisions prises lors de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90, et en particulier des mesures internationales d'appui convenues. La communauté internationale s'était engagée à aider les PMA à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et le système commercial international. Les résultats obtenus en matière de développement par les PMA dans la première moitié de la décennie étaient loin de correspondre aux objectifs du Programme d'action. Le représentant a mentionné la diminution des flux d'APD vers les PMA en 1995 et en a demandé l'accroissement. Concernant le problème de la dette extérieure des PMA, des progrès considérables avaient été faits, mais l'action de la communauté internationale était toutefois encore bien insuffisante par rapport aux besoins de ces pays, et il fallait adopter des mesures urgentes à cet égard. Le représentant a souligné la nécessité d'aider les PMA à participer davantage au commerce international et à résoudre leurs problèmes de transition. Un traitement spécial et différencié devrait leur être accordé, conformément aux règles et règlements des Accords du Cycle d'Uruguay. Quant au Rapport de 1996 sur les PMA, il méritait un examen approfondi de la part de ces pays et de leurs partenaires de développement, et des mesures appropriées devraient être prises sur la base des conclusions et recommandations y figurant.

138. Le représentant de la Communauté européenne a dit que la CNUCED devrait accorder un rang de priorité plus élevé aux pays les moins avancés dans ses activités d'assistance technique et ses travaux d'analyse traitant du commerce. Le moment venu, le secrétariat de la CNUCED pourrait dresser le bilan de ce qui avait été fait dans ce domaine pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Paris et les résultats de l'examen global à mi-parcours.

139. L'Union européenne constituait le principal marché d'exportation des pays les moins avancés, ayant absorbé en 1994 34,5 % de leurs exportations. Elle représentait également l'essentiel des marchés d'exportation préférentiels de 39 des 48 PMA grâce à la Convention de Lomé, et des neuf autres pays grâce à son schéma SGP révisé, et considérablement amélioré en faveur des PMA. Ces mécanismes offraient un accès illimité en franchise aux marchés de l'Union européenne pour presque tous les produits non agricoles et pour de nombreux produits agricoles, ainsi qu'un accès extrêmement préférentiel pour d'autres produits agricoles. D'autres pays pouvaient accorder aux exportations des PMA un traitement plus préférentiel.

140. La révision récente de la Convention de Lomé avait élargi l'accès préférentiel aux marchés. Une plus grande attention y était également accordée à la très importante question du développement du commerce, et tant l'Union européenne que les pays ACP s'étaient engagés à consacrer des ressources

suffisantes à l'expansion des échanges de ces pays. Dans ce contexte, on veillerait plus particulièrement au développement du secteur privé, à l'adoption de politiques économiques appropriées, au renforcement de l'infrastructure et à l'amélioration des régimes d'importation, des transports et des services nécessaires aux exportations.

141. Le représentant a félicité la CNUCED de sa contribution et de sa participation aux travaux du Comité du commerce et du développement et du Sous-Comité sur les PMA de l'OMC, et de la collaboration et de la coordination qui avaient ainsi été instaurées, principalement du point de vue de l'assistance technique. Dans la plupart des domaines visés par la Décision, des progrès avaient ainsi été réalisés, mais il fallait continuer de réfléchir à ce qui pourrait être encore fait.

142. Des efforts supplémentaires en matière de politiques préférentielles et de libéralisation en faveur des pays les moins avancés devraient être engagés dans un cadre multilatéral, en vue de dégager des débouchés à l'exportation stables à long terme. Non seulement les pays industrialisés, mais aussi les pays en développement relativement avancés devraient participer et contribuer à ces efforts en prenant des mesures pour faciliter l'accès des PMA à leurs marchés.

143. Le représentant du **Banladesh** a déclaré que son pays avait sensiblement modifié sa politique économique ces dernières années. Il était passé progressivement d'une stratégie d'industrialisation étroite et introvertie, fondée sur le remplacement des importations, à une stratégie extravertie axée sur l'exportation, en misant sur l'entreprise privée. La protection dont bénéficiait l'industrie nationale avait diminué, mais les importateurs avaient plus facilement accès aux matières premières dont ils avaient besoin. Cette réorientation avait été caractérisée par la privatisation de nombreuses entreprises publiques, par une diminution graduelle de l'intervention de l'Etat dans la commercialisation des intrants agricoles et par une participation croissante des forces du marché à la détermination de variables économiques fondamentales.

144. L'ouverture de l'économie, ainsi que la libéralisation du commerce conformément aux décisions du Cycle d'Uruguay et aux règles de l'OMC, avaient cependant provoqué une détérioration de la balance des paiements, qui se répercutait sur le taux de change et sur le développement. Les importations avaient augmenté par suite de l'abaissement des droits de douane, mais la croissance économique et les exportations étaient freinées par divers obstacles, notamment par des facteurs extérieurs comme la politique restrictive d'autres pays et la stagnation ou l'amenuisement des apports de fonds privés et publics.

145. Le Bangladesh avait adopté une politique d'investissement très libérale. Les investisseurs pouvaient constituer des sociétés à capital entièrement étranger et bénéficiaient de garanties pour le rapatriement des bénéfices. Le secteur privé pouvait aussi créer des zones franches d'exportation. Malgré tout, les apports d'IED étaient loin de répondre aux attentes. Le représentant a également décrit l'évolution récente du PIB, des exportations et des importations du pays.

146. La mondialisation risquait d'entraîner une marginalisation des PMA. Le représentant a lancé une mise en garde contre les propositions visant à étendre le domaine de compétence de l'OMC à des domaines nouveaux comme les normes de travail, la politique de la concurrence, les règles en matière d'environnement, la réglementation de l'investissement, etc., ce qui pourrait donner lieu à des mesures de rétorsion intersectorielles. Les tentatives faites pour lier ce genre de questions non commerciales aux règles de l'OMC étaient de nature à limiter les échanges mondiaux et pourraient conduire au protectionnisme.

147. Le représentant priait instamment les pays développés et les pays en développement plus avancés d'aider les PMA, comme ils en avaient le devoir, à sortir de leurs difficultés et notamment à arrêter la détérioration de leur situation socio-économique ainsi qu'à relancer et accélérer la croissance, conformément à la volonté exprimée à Paris, Marrakech, Lyon et New York.

148. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que celle-ci considérait le Programme d'action comme une stratégie convenue à l'échelle internationale pour résoudre un des grands problèmes de l'humanité. Elle souscrivait pleinement à toutes les recommandations issues de l'examen global à mi-parcours, ainsi qu'à celles qui avaient été faites au sujet des PMA à la neuvième session de la Conférence et au Sommet de Lyon. Malgré les immenses difficultés de la période de transition, sa coopération avec les PMA ne se démentirait pas. Ainsi, la Fédération de Russie continuait à admettre leurs produits en franchise et leur fournissait une assistance technique dans divers secteurs (industries extractives, pétrole et gaz, installations et services portuaires, etc.).

149. Depuis deux ou trois ans, elle s'employait à resserrer ses liens économiques avec les PMA et à établir avec eux de nouveaux types de relations mutuellement profitables. Il était très important de réactiver les commissions intergouvernementales bilatérales chargées de la coopération économique, commerciale et technique entre la Fédération de Russie et les pays les moins avancés, ainsi que d'accroître les contacts entre la Chambre russe de commerce et d'industrie et ses homologues des PMA. La Fédération était à même de fournir une assistance aux PMA pour certains biens et services dont ils avaient besoin.

150. L'endettement des PMA freinait cependant l'essor de la coopération. A cet égard, le Gouvernement russe suivait avec intérêt les efforts déployés par le Club de Paris ainsi que par la Banque mondiale et le FMI pour alléger la dette des pays les plus pauvres. Il appuyait sans réserve l'action menée par la CNUCED pour favoriser le développement durable des PMA. La Fédération de Russie approuvait en principe la création du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, ainsi que la décision de nommer un coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires. Elle accordait une importance particulière à cette initiative car elle comptait des PMA parmi ses partenaires économiques traditionnels et car la CEI comprenait des pays sans littoral. Elle continuerait à défendre la cause des PMA à la CNUCED et dans toutes les instances internationales.

151. Le représentant de la **Suisse** a déclaré qu'après la neuvième session de la Conférence, la CNUCED était en mesure de jouer un rôle décisif en faveur des PMA, en les aidant à parvenir à un développement durable ainsi qu'à

s'intégrer dans l'économie mondiale et le système commercial international. Il avait été convenu à Midrand qu'elle axerait ses activités sur les besoins de ces pays. Il fallait donc traduire ces intentions dans les faits.

152. Le représentant a ensuite évoqué l'amélioration récente de la situation économique globale des PMA, la diminution de l'APD et l'incertitude qui régnait à ce sujet. Dans ces conditions, il importait que les pays donateurs améliorent la qualité de leur coopération en s'attachant à mieux répondre aux demandes et en coordonnant leurs efforts à tous les niveaux. Il importait aussi que les pays en développement avancés s'associent aux efforts déployés par les nations industrialisées en faveur des PMA. Le représentant a souligné l'importance de l'initiative lancée récemment pour alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés, qui devrait favoriser le développement et l'atténuation de la pauvreté dans les PMA. A son avis, cette initiative, la déclaration du G-7 et la neuvième reconstitution des ressources de l'IDA, montraient que la communauté internationale était consciente des difficultés de ces pays.

153. Il importait également de favoriser la diversification du commerce, la coopération régionale et la prévention des conflits dans les PMA. Ceux-ci devraient donner la priorité à la réforme de leur politique commerciale, à la mise en valeur de leurs ressources humaines et au renforcement de leurs moyens technologiques.

154. En ce qui concernait le rôle futur de la CNUCED dans l'aide aux PMA, la délégation suisse était convaincue du bien-fondé de la distinction faite, dans l'additif au Rapport de 1996 sur les pays les moins avancés, entre les mesures prioritaires à court terme et l'assistance à long terme dans le domaine du commerce. A son avis, les mesures prioritaires devraient être mises en oeuvre principalement dans le cadre des programmes de coopération technique de l'OMC et du programme de la CNUCED relatif aux pôles commerciaux. A propos de l'assistance financière et technique à long terme, la CNUCED pouvait apporter une contribution essentielle à la coopération régionale et à la promotion du commerce. Elle devait cependant pour cela accroître sensiblement la part des PMA dans son programme de coopération technique, qui était tombée de 42 % en 1989 à 28 % en 1995. Après s'être engagée, à la neuvième session de la Conférence, à donner la priorité aux besoins des PMA, la CNUCED devait leur faire une plus large place dans ce programme pour conserver la crédibilité acquise à Midrand. La coordination entre les organisations venant en aide aux PMA était en outre indispensable.

155. Dans ce contexte, la Suisse appuyait l'exécution de programmes par pays. Elle était en train de réviser son schéma de préférences, pour ouvrir beaucoup plus largement son marché aux produits de tous les pays en développement, et en particulier des PMA. Les autorités suisses étaient toutes disposées à fournir aux pays bénéficiaires des renseignements sur le schéma révisé après son adoption, au début de 1997.

156. Le représentant a prié la CNUCED d'étudier de façon approfondie les conséquences du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement, et notamment pour les PMA. Elle pouvait aussi grandement aider les PMA à participer au système commercial multilatéral. A propos de l'assistance à court terme, l'OMC pouvait jouer un rôle important en élargissant son programme d'assistance

technique de façon à répondre aux besoins des PMA, en particulier pour les aider à mieux comprendre les règles du système commercial multilatéral ainsi que les méthodes de travail et les négociations de l'Organisation, à honorer leurs engagements et à tirer pleinement parti de ce système, y compris du mécanisme de règlement des différends.

Décision du Conseil

157. La décision prise par le Conseil au sujet du point 4 de l'ordre du jour est consignée à la section I.C du document TD/B/43/12(Vol. I).

Chapitre IV

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
DANS LES ANNEES 90, AINSI QU'A L'INITIATIVE SPECIALE
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

158. Pour l'examen du point 5, le Conseil était saisi du document suivant :

Rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED (TD/B/43/6).

Examen par le Comité de session I

159. L'Administrateur général chargé de la Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux a brièvement évoqué l'évolution récente de la situation socio-économique en Afrique. Ce continent était si vaste qu'il était difficile de généraliser, mais certains pays africains, dont les réformes économiques allaient bon train, enregistraient des progrès. Restait à savoir si ces progrès seraient durables. Dans d'autres pays, cependant, la réforme s'était révélée plus ardue. Certains Etats étaient aux prises avec de graves problèmes socio-économiques, et l'adaptation politique et institutionnelle nécessaire pour remonter la pente soulevait bien des difficultés.

160. Il fallait espérer que la communauté internationale redoublerait d'efforts pour aider les pays africains. La transformation socio-économique de l'Afrique exigeait des ressources qui dépassaient de loin les moyens de ses habitants, dont la plupart étaient marginalisés et avaient tout juste de quoi subsister. Le concours des gouvernements et des institutions financières multilatérales était donc indispensable. L'objectif premier de la CNUCED était de faire en sorte que l'aide financière contribue à une croissance et un développement durables et équitables, et qu'elle s'accompagne d'une assistance technique efficace. La CNUCED jouerait également pleinement son rôle dans la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, dans le domaine du commerce, de l'investissement et du développement en général.

161. En conclusion, l'Administrateur général a souligné que les principales tâches dont sa division s'était acquittée concernaient l'exécution des divers programmes et activités déjà définis par le Conseil, en particulier dans le domaine de l'intégration et de la coopération économiques, de la promotion de l'investissement et du développement durable.

162. Le porte-parole du Groupe africain (Nigéria) a dit que l'Afrique était en proie à des crises économiques et sociales, en dépit de ses abondantes ressources naturelles et de tous ses efforts de développement. Les divers programmes spéciaux entrepris par des organisations internationales n'avaient eu aucune incidence sensible. Le continent continuait à souffrir d'un déclin économique, d'une baisse du revenu par habitant et d'une détérioration des conditions sociales. La croissance démographique rapide ne faisait qu'aggraver les choses.

163. Pour enrayer ou inverser cette situation, de nombreux pays africains exécutaient depuis plus d'une décennie des réformes visant à corriger les déséquilibres économiques fondamentaux et à soutenir le développement du secteur privé. Toutefois, les gains escomptés, tels qu'un accroissement des investissements étrangers directs en Afrique, ne s'étaient pas matérialisés. Malgré tout, les pays africains avaient poursuivi leurs efforts pour promouvoir une mise en valeur et une utilisation efficaces des ressources humaines, exploiter leurs vastes richesses naturelles, mobiliser des ressources financières tant intérieures qu'extérieures pour le développement et renforcer la coopération ainsi que l'intégration régionales et sous-régionales.

164. Le porte-parole a rappelé que le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique avait principalement pour objet de concentrer l'attention sur les besoins des pays africains en matière de développement, afin de promouvoir des mesures d'appui conformes aux priorités de l'Afrique et de mobiliser le soutien politique voulu pour que des initiatives soient rapidement prises en vue d'éliminer quelques-uns des obstacles au développement en Afrique. Cet objectif n'avait toutefois pas été atteint.

165. La dette de l'Afrique, qui s'élevait à 317 milliards de dollars des Etats-Unis, était particulièrement préoccupante. Certes, les créanciers s'étaient dans une certaine mesure attaqués à ce problème en concluant des accords bilatéraux à des conditions de faveur, en soutenant le mécanisme de rachat de créances de l'IDA et en adoptant les conditions de Naples, mais l'endettement extérieur restait cependant un obstacle majeur au développement de l'Afrique.

166. Les structures économiques de l'Afrique freinaient le progrès et empêchaient une intégration harmonieuse dans l'économie mondiale. Le continent, par ailleurs, n'arrivait toujours pas à attirer suffisamment d'investissements étrangers directs. Le porte-parole a demandé à la CNUCED d'appliquer le programme de promotion des investissements déjà défini par le Conseil. Il fallait en outre encourager le développement de l'infrastructure matérielle. Jusqu'alors, le soutien politique international sur lequel on avait beaucoup compté pour dynamiser les apports d'investissements et de ressources financières avait été décevant. La communauté internationale devait prendre des mesures concrètes pour aider l'Afrique, concernant : l'accès aux marchés, la diversification dans le secteur des produits de base, les investissements étrangers directs, le développement des petites et moyennes entreprises, l'intégration régionale, la mise au point de techniques appropriées et le développement de l'infrastructure. Il fallait concevoir une nouvelle forme de partenariat pour le développement, qui soit davantage axée sur des politiques et des programmes ainsi que sur le développement des capacités locales.

167. La représentante de l' Irlande, parlant au nom de l' Union européenne, a réaffirmé l'attachement de celle-ci au développement de l'Afrique. Le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique avait contribué à une plus grande prise de conscience politique de la situation particulière de l'Afrique. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique était un moyen de mettre en oeuvre une approche coordonnée pour atteindre les objectifs du Nouveau Programme. Il fallait s'employer à intégrer les pays africains, notamment les pays les moins avancés, dans le système

commercial mondial, compte tenu du fait que la part dans le commerce mondial des pays les plus pauvres avait fortement diminué ces dernières années.

168. En vertu de la Convention de Lomé, tous les produits industriels et la plupart des produits agricoles originaires des Etats membres africains bénéficiaient d'un accès en franchise garanti aux marchés de l'Union européenne. La quatrième Convention de Lomé prévoyait en outre des concessions pour les produits agricoles et des règles d'origine plus souples dans le cas des produits industriels. En outre, les pays de l'Union reconnaissaient que des mesures d'allégement de la dette étaient un élément essentiel de toute stratégie visant à restaurer la viabilité économique des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés.

169. Concernant l'Initiative spéciale pour l'Afrique, l'Union européenne se félicitait de ce que ce programme ait pour objet de cibler et de coordonner les travaux des institutions des Nations Unies en Afrique, et d'en accroître l'efficacité. Elle se félicitait également de la participation active des institutions de Bretton Woods et de la Banque africaine de développement. L'Union européenne approuvait résolument l'importance accordée au renforcement de la capacité des pays africains d'assurer les services nécessaires dans les secteurs sociaux et de répondre aux besoins fondamentaux de leur population. Il fallait cependant bien voir que de nombreux projets et initiatives, lancés par des gouvernements avec le soutien de donateurs, étaient déjà exécutés en Afrique. On devait en tenir compte en élaborant des programmes au niveau national. Il importait de bien comprendre les besoins, les priorités et les capacités sectoriels, et d'admettre que les gouvernements bénéficiaires aient la maîtrise de leurs programmes de développement.

170. La représentante a demandé à la CNUCED d'aider les pays africains à résoudre les problèmes administratifs et les problèmes de procédure liés aux coûts de transport et de transaction encore excessivement élevés dans le commerce intérieur et extérieur de l'Afrique. La CNUCED pouvait également les aider à mieux gérer de nouveaux marchés compétitifs dans les secteurs des transports, des communications et des services publics de distribution, de façon que ces pays puissent exploiter pleinement les possibilités offertes par les nouvelles techniques, par la privatisation des entreprises publiques et par la libéralisation de leurs marchés.

171. En conclusion, l'Union européenne souhaitait travailler dans un véritable esprit de partenariat avec les pays africains ainsi qu'avec d'autres pays développés et nouveaux pays industriels, afin que la communauté internationale fasse preuve de détermination et de cohérence dans le traitement de ces questions.

172. Le représentant de la Chine a dit que la présente session était la première occasion qu'avait le Conseil, après la neuvième session de la Conférence, d'examiner les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Des progrès avaient déjà été obtenus et certains pays avaient amélioré leurs résultats dans des secteurs essentiels, mais beaucoup restait à faire pour mettre les pays africains dans la voie d'un développement durable. La part de l'Afrique dans la production mondiale et aussi dans le commerce avait fortement diminué. La CNUCED devait redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre le Nouveau Programme et l'Initiative spéciale pour l'Afrique. La Chine

attachait une grande importance à ses liens économiques avec les pays africains, auxquels elle avait fourni une assistance sous diverses formes. Elle continuerait de rechercher des modalités de coopération mutuellement avantageuses avec ces pays. Les entreprises chinoises seraient encouragées à coopérer avec l'Afrique. Le représentant était convaincu que les efforts considérables consentis par l'Afrique donneraient des résultats positifs et assureraient un avenir radieux pour le continent.

173. Le représentant du Japon a noté que la situation économique et sociale de l'Afrique ne cessait de se détériorer, non seulement en raison de problèmes économiques, mais aussi à cause de catastrophes naturelles et autres, telles que sécheresses, famines, troubles civils endémiques et instabilité politique, frappant diverses parties du continent. Quelques succès avaient néanmoins été enregistrés, notamment en Afrique australe où certains pays avaient réussi leur réconciliation nationale et leur démocratisation.

174. Le Gouvernement japonais avait pris un certain nombre d'initiatives en faveur des pays africains. Tout d'abord, il avait organisé en 1993 à Tokyo une conférence sur le développement international, qui avait été l'occasion de réaffirmer que le développement de l'Afrique constituait une priorité planétaire et qu'il importait de privilégier des stratégies de développement autonomes, fondées notamment sur une bonne gestion des affaires publiques et sur la mise en oeuvre de réformes tant politiques qu'économiques. Cette conférence avait été suivie du Forum Asie-Afrique, qui s'était tenu en Indonésie en 1994, et d'ateliers régionaux au Zimbabwe en 1995 et en Côte d'Ivoire en 1996, destinés à encourager l'exploitation d'éléments et d'enseignements tirés du processus de développement de l'Asie. Le Japon avait également organisé plusieurs séminaires internationaux à Tokyo sur de nouvelles stratégies de développement.

175. A la neuvième session de la Conférence, le Japon avait clairement indiqué ce que seraient ses activités futures. La deuxième Conférence de Tokyo sur le développement international se tiendrait en 1998. Le Japon avait également décidé de mettre en oeuvre une série de programmes d'appui aux efforts déployés par les pays africains dans le domaine du développement humain, notamment en matière de santé et d'éducation. Le représentant a appelé la communauté internationale à faire des efforts spéciaux en faveur de l'Afrique dans les domaines de la santé, du renforcement du secteur privé et de la coopération Sud-Sud. Le Gouvernement japonais était disposé à fournir une assistance en matière de santé. En ce qui concernait le développement du secteur privé, le Japon finançait, à hauteur de 300 000 dollars des Etats-Unis, un projet d'étude sur les possibilités d'appliquer à l'Afrique les enseignements tirés de l'expérience de l'Asie de l'Est. Il apportait également une contribution de 450 000 dollars des Etats-Unis aux activités de coopération technique dans le secteur des produits de base et, sur sa contribution au fonds japonais de mise en valeur des ressources humaines établi auprès du PNUD, consacrait 2 millions de dollars des Etats-Unis à la promotion de la coopération Sud-Sud.

176. Enfin, le représentant a exprimé l'espoir qu'il serait possible, grâce à des efforts concertés, de trouver les moyens de traduire dans les faits les principes et les normes figurant dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

177. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a rappelé que la séance informelle organisée par le Président avait donné lieu à une discussion instructive et fructueuse sur la situation de l'Afrique et sur le Nouveau Programme des Nations Unies. Il avait noté avec grand intérêt l'intervention de la délégation japonaise, qui avait donné des informations précises sur l'action menée par le Gouvernement du Japon en faveur des pays africains. Il espérait qu'à la suite de la neuvième session de la Conférence, davantage de donateurs prendraient des mesures analogues en faveur des pays africains.

Décision du Conseil

178. La décision prise par le Conseil au sujet du point 5 de l'ordre du jour est consignée à la Section I.D. du document TD/B/43/12(Vol. I).

Chapitre V

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

(Point 6 de l'ordre du jour)

179. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après :

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED - rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/43/7).

Examen par le Comité de session II

180. Présentant ce point, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que c'était la première fois que le Conseil procédait lui-même à l'examen ordinaire des activités de coopération technique, ce qui témoignait de l'importance accordée à cette question à la neuvième session de la Conférence. Le niveau des dépenses de coopération technique de la CNUCED était resté à peu près constant au cours des dernières années, tendance qui devrait se poursuivre en 1997. Le financement du PNUD avait diminué, ce qui avait été compensé par un accroissement des contributions aux fonds d'affectation spéciale. La part des dépenses consacrées aux PMA avait fléchi, tandis qu'augmentait celle des dépenses consacrées aux pays en transition. Le représentant a suggéré que les débats portent avant tout sur les questions découlant de la neuvième session de la Conférence (chap. III et IV du document TD/B/43/7), plutôt que sur un examen programme par programme, qui pourrait être effectué par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme selon des modalités à définir.

181. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a fait observer qu'au cours des quatre dernières années la part de la coopération technique consacrée aux PMA et à l'Afrique avait diminué, ce qui était préoccupant. Cela n'était pas dû à une action délibérée du secrétariat, mais celui-ci devrait prendre des mesures plus énergiques pour remédier à cette évolution négative. Le Groupe africain avait également noté la diminution du financement du PNUD en Afrique, ainsi que le nombre relativement réduit de projets de pays par rapport aux projets régionaux; il considérait à cet égard que les projets de pays avaient des incidences plus immédiates et plus concrètes.

182. Tout en se félicitant de l'accroissement de la part de la coopération technique consacrée à l'infrastructure de services et à l'efficacité commerciale, ainsi que des tendances positives concernant l'interdépendance globale et la gestion de la dette, le Groupe africain était préoccupé par l'affaiblissement des programmes relatifs aux produits de base, à la science et à la technologie et à la coopération économique entre pays en développement. L'investissement et la politique de concurrence devraient également bénéficier d'une attention particulière.

183. Le Groupe africain attachait un grand intérêt au programme intégré CNUCED/OMC/CCI pour l'Afrique sur le suivi du Cycle d'Uruguay. A cet égard, et dans le contexte de la coopération interorganisations, la crainte d'un chevauchement d'activités ne devait pas étouffer les initiatives, et il faudrait viser, par des mesures de coordination, à instaurer la complémentarité nécessaire tout en évitant l'immobilité.

184. En matière d'évaluation des projets, le Groupe africain jugeait nécessaire de définir des objectifs précis lors de l'élaboration d'un projet. Concernant la mobilisation des ressources, il se félicitait de l'accroissement du financement provenant de la Commission européenne et d'autres contributeurs aux fonds d'affectation spéciale, mais s'inquiétait de la diminution du financement du PNUD. Il fallait espérer que cette diminution serait enrayerée et que l'on parviendrait à la transparence et à l'adéquation du financement demandées dans les paragraphes 95 et 96 du "Partenariat pour la croissance et le développement".

185. Le Groupe africain accordait une importance particulière à la cohérence entre les travaux analytiques et les activités opérationnelles de la CNUCED. Celles-ci devraient être déterminées en fonction des priorités fixées par la Conférence à sa neuvième session et par le mécanisme intergouvernemental, et une partie du budget ordinaire devrait y être affectée de façon à en assurer la prévisibilité. Au sujet du plan triennal, le problème des ressources pourrait être résolu par le recours à des chiffres indicatifs de planification sur trois ans, les demandes étant évaluées au moyen de questionnaires adressés aux bénéficiaires et de missions d'évaluation des besoins. Enfin, le Groupe africain souscrivait aux propos du Secrétaire général relatifs au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA. Des engagements de la part de donateurs et de tous les Etats membres, selon leurs moyens, devraient permettre à ce fonds d'atteindre ses objectifs.

186. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Argentine) a dit que la coopération technique était par nature universelle et qu'elle devait profiter à tous les pays en développement, compte tenu de la priorité accordée à certains programmes, tels que ceux concernant les PMA. Dans ce contexte, le Groupe latino-américain et caraïbe s'inquiétait de ce que, durant les années 1992 à 1995, la part des dépenses de coopération technique en Amérique latine et dans les Caraïbes - comme la part de l'Asie et du Pacifique et celle de l'Afrique - eût diminué, alors que la part des dépenses en Europe avait été multipliée par plus de 12. Les pays latino-américains et caraïbes avaient plus que jamais besoin d'une coopération technique pour se préparer à la mondialisation et en tirer profit.

187. Le Groupe soutenait les activités de coopération technique de la CNUCED, en particulier les programmes sur la gestion de la dette (SYGADE), EMPRETEC 21 et SYDONIA. Ces programmes devaient être poursuivis et financés par le budget ordinaire de façon à bénéficier d'une assise solide au secrétariat.

188. Afin d'obtenir un tableau complet de la situation relative aux ressources du secrétariat de la CNUCED pour la coopération technique et d'être en mesure de faire des suggestions concernant la politique de coopération technique et son application, le Groupe latino-américain et caraïbe demandait au secrétariat de lui fournir des renseignements sur les points suivants : nombre de fonctionnaires (administrateurs et agents des services généraux) affectés aux programmes de coopération technique, avec leur nom et leur grade; personnel rémunéré au moyen du budget ordinaire; personnel rémunéré au moyen de ressources extrabudgétaires; proportion des frais généraux redistribués à la Division réalisant un programme; et nombre et méthode de financement des consultants travaillant pour la coopération technique.

189. Enfin, le porte-parole a dit que son groupe soutenait le programme relatif à l'efficacité commerciale. Le réseau mondial de pôles commerciaux aiderait les pays en développement à élargir leur participation au commerce international et leur accès à l'information commerciale.

190. Le porte-parole du Groupe asiatique (Philippines) regrettait que le calendrier n'eût pas permis au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de se réunir pour examiner de façon approfondie les activités de coopération technique de la CNUCED. Comme il avait été dit à la neuvième session de la Conférence, ces activités étaient un complément essentiel des travaux d'analyse et des débats de l'institution. Parmi les activités qui étaient particulièrement appréciées, il a cité les programmes suivants : SYDONIA, TRAINMAR, SYGADE, FORINVEST, EMPRETEC et TRAINS. Les séminaires et les ateliers organisés sur le suivi du Cycle d'Uruguay avaient aussi été particulièrement utiles.

191. A sa neuvième session, la Conférence avait pris des décisions importantes concernant la coopération technique, qui devaient être mises en oeuvre. Si aucun des programmes en cours ne sortait du cadre des priorités fixées à Midrand, certaines questions primordiales - comme la diversification dans le secteur des produits de base et les questions relatives au nouvel environnement commercial mondial - n'y étaient qu'effleurées.

192. La diminution du financement du PNUD était préoccupante. L'accroissement des contributions des pays et des organismes aux fonds d'affectation spéciale était, certes, une bonne chose, mais cela entraînait un surcroît de travail administratif et influait sur la répartition des dépenses, par exemple entre les différentes régions. Des ressources accrues devaient être dégagées pour la coopération technique de la CNUCED, et il fallait persuader le PNUD que le développement humain durable pouvait être favorisé par une augmentation du commerce et de l'investissement. Le Groupe asiatique espérait que le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA serait créé aussitôt que possible, et il demandait instamment aux pays donateurs d'y contribuer généreusement. Les pays donateurs devraient aussi être encouragés à détacher des experts associés auprès de la CNUCED, y compris des experts recrutés dans les pays en développement.

193. Les programmes et projets de coopération technique devraient être assortis d'objectifs concrets et être évalués du point de vue de leurs incidences sur le renforcement des capacités. La CNUCED devrait également intensifier sa coopération avec d'autres institutions internationales de façon à créer davantage de synergies et à éviter les chevauchements.

194. Il fallait renforcer les liens entre la coopération technique et l'analyse des orientations. Les commissions auraient un rôle important à jouer dans le renforcement de l'efficacité et de l'utilité de la coopération technique. Les modalités d'un plan indicatif de coopération technique pourraient être étudiées par le Groupe de travail dans le contexte de l'examen du budget-programme. La programmation triennale continue des activités de coopération technique pourrait commencer par une définition des priorités. Enfin, un programme de coopération technique renforcé témoignerait de l'utilité de la CNUCED pour la recherche de solutions aux problèmes pratiques de commerce et de développement.

195. Le représentant de la Chine a dit que la coopération technique de la CNUCED avait activement contribué au développement des pays du tiers monde. Faute de ressources financières, la demande croissante ne pouvait toutefois être satisfaite. Il notait en particulier la diminution des ressources fournies par le PNUD à la CNUCED, et demandait aux donateurs et aux organisations internationales de maintenir et d'accroître leur soutien financier.

196. La part des activités concernant les pays en développement, en particulier les PMA, avait diminué. Les demandes des pays en développement devraient bénéficier de la plus haute priorité, et un meilleur équilibre devrait être établi entre les régions. Il fallait pleinement respecter les objectifs et les principes énoncés au paragraphe 95 du "Partenariat pour la croissance et le développement". Les problèmes étant de plus en plus intersectoriels dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation, la CNUCED devrait intensifier sa coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier l'OMC et le CCI.

197. La Chine remerciait la CNUCED de sa coopération technique, qui avait beaucoup contribué aux réformes, à l'ouverture et au développement économique du pays. La coopération technique était une des grandes tâches de la CNUCED, et elle devait être renforcée et améliorée. Le représentant était convaincu que tous les Etats membres et toutes les organisations internationales fourniraient un appui approprié à cet égard.

198. La représentante de l' Algérie a félicité la CNUCED de son programme de coopération technique dans les pays arabes. L'Algérie avait été un des bénéficiaires de ce programme et en avait tiré beaucoup de profit. La complexité des questions traitées par l'OMC, qui avait souvent placé les pays en développement dans une position difficile, susciterait inévitablement des demandes d'assistance technique de la part des pays en développement souhaitant acquérir une meilleure compréhension des résultats du Cycle d'Uruguay, de leur application et des obligations en découlant. Il était donc essentiel d'élargir la coopération interorganisations et de renforcer la synergie entre la CNUCED et l'OMC, car cela faciliterait l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial, ce qui était non seulement un des principaux objectifs fixés par la Conférence à sa neuvième session, mais aussi un objectif internationalement reconnu. Des ressources suffisantes devaient donc être mobilisées, et la CNUCED et l'OMC devaient renforcer leur coopération dans ce domaine particulier.

199. Le représentant de la Roumanie a dit que le document dont le Comité était saisi témoignait de l'importance des activités de coopération technique exécutées ces dernières années, en particulier en 1995. Son pays était reconnaissant à la CNUCED de l'assistance technique qu'elle lui avait fournie pour l'informatisation des douanes, la gestion de la dette publique, la formation aux transports maritimes et la meilleure utilisation du SGP, entre autres. Le Secrétaire général de la CNUCED avait récemment effectué en Roumanie une visite très fructueuse, au cours de laquelle les autorités roumaines lui avaient fait part de leur souhait de voir s'intensifier cette assistance, notamment dans le cadre des programmes TRAINFORTRADE, TRAINMAR, FORINVEST, SIAM ET SYGADE, ainsi que du programme concernant les pôles commerciaux. Il fallait féliciter la Commission européenne de sa contribution

croissante à ces programmes. Enfin, la délégation roumaine approuvait les propositions exposées dans le document TD/B/43/7. Il fallait renforcer les activités de coopération technique de la CNUCED en tirant un meilleur parti des ressources limitées dont elle disposait.

Décision du Conseil

200. La décision prise par le Conseil au sujet du point 6 de l'ordre du jour est consignée à la Section I.E. du document TD/B/43/12(Vol.I).

Chapitre VI

QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL A LA SUITE DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE ET DECOULANT DE RAPPORTS ET ACTIVITES DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET D'AUTRES ORGANES OU S'Y RAPPORTANT ²

(Point 7 de l'ordre du jour)

Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

201. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après :

"Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED - Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/43/CRP.3).

Examen par le Comité de session II

202. Présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la question de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED avait été abordée au cours des consultations que le Bureau du Conseil du commerce et du développement avait tenues récemment. Suite à la décision prise à cette occasion, le secrétariat de la CNUCED avait établi un document de séance exposant les opinions exprimées au cours desdites consultations et présentant diverses options possibles (TD/B/43/CRP.3).

Séances informelles

203. Le Comité de session II a poursuivi l'examen de ce point en séance informelle.

Décision du Comité de session II

204. A sa 3ème séance plénière (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Comité de session a approuvé un projet de conclusions concertées (TD/B/43/C.2/L.4) dont il a recommandé l'adoption au Conseil du commerce et du développement.

205. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté un exposé de position sur les conclusions concertées, et demandé qu'il soit annexé à celles-ci ³.

²Pour la décision prise au sujet du point 7 a) (Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement), voir la section I.F a) du document TD/B/43/12 (Vol.I).

³Pour la déclaration faite par les Etats-Unis, voir la section I.F b) du document TD/B/43/12(Vol.I), annexe des conclusions concertées 438(XLIII).

206. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit que les conclusions concertées ne tenaient pas pleinement compte de la position des pays en développement, en particulier des pays africains, mais que son groupe avait décidé de les accepter dans un esprit de compromis et de consensus.

207. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Cuba) a déclaré que son groupe n'était pas pleinement satisfait des conclusions concertées, mais considérait qu'elles représentaient un pas en avant.

208. Le porte-parole du Groupe asiatique (Pakistan) a indiqué que son groupe n'était pas non plus entièrement satisfait des conclusions concertées. Il espérait que l'esprit constructif qui avait régné pendant les débats du Comité de session ne se démentirait pas, et que le fonds d'affectation spéciale répondrait aux besoins des pays en développement.

Décision du Conseil

209. La décision prise par le Conseil au sujet du point 7 b) de l'ordre du jour est consignée à la section I.F b) du document TD/B/43/12(Vol.I).

Chapitre VII

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT

(Point 8 de l'ordre du jour)

- a) Développement progressif du droit commercial international :
vingt-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international

210. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-neuvième session, tenue à New York du 28 mai au 14 juin 1996 (A/51/17), qui lui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/43/3).

Décision du Conseil

211. A sa 880ème séance, le 16 octobre 1996, le Conseil a pris note du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-neuvième session (A/51/17).

- b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce
international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session

212. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session, tenue à Genève du 15 au 19 avril 1996 (ITC/AG(XXIX)/157), qui lui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/43/4).

213. Le Vice-Président du Groupe consultatif commun (Uruguay) a présenté le rapport et a déclaré que le Groupe avait réaffirmé avec force l'utilité et l'importance du mandat du CCI dans l'environnement commercial contemporain et soutenait sans réserve les efforts incessants déployés par le Directeur exécutif pour accroître l'efficacité du CCI, en particulier par des réformes institutionnelles et un resserrement des relations avec les organes de tutelle. Le CCI avait été loué pour ses activités de coopération technique en 1995, qui avaient été jugées pragmatiques, constructives et adaptées aux besoins et au potentiel des pays en matière de promotion du commerce et de développement des exportations. Le Groupe se félicitait également de l'initiative prise par le CCI de définir un énoncé de mission et approuvait pleinement la stratégie, les services de base, les valeurs et les méthodes de travail du CCI. Il avait également pris note de la contribution du Centre au plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001. Rappelant qu'il avait souscrit à la proposition de créer un fonds global d'affectation spéciale à sa vingt-huitième session, le Groupe se félicitait de la constitution de ce fonds et du fonctionnement efficace de son comité consultatif.

214. Enfin, le Vice-Président a dit que, comme chaque année, les représentants des gouvernements avaient annoncé à la vingt-neuvième session les contributions volontaires confirmées ou probables qui seraient versées

au CCI. Au nom du Groupe, il a remercié les Gouvernements du Canada, de la Chine, du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Inde, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse de leur soutien.

Décision du Conseil

215. A sa 880ème séance, le 16 octobre 1996, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur les travaux de sa vingt-neuvième session (ITC/AG(XXIX)/157).

Chapitre VIII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Examen de la politique de publication de la CNUCED

(Point 10 a))

216. Pour l'examen de ce point, le Conseil II était saisi du document ci-après :

"Examen de la politique de publication de la CNUCED - Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/43/CRP.4).

Examen par le Comité de session II

217. Présentant le point, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que l'examen par le Conseil de la politique de publication de la CNUCED découlait du paragraphe 107 a) du texte intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377). Il a par ailleurs précisé que l'Assemblée générale examinerait la politique de publication du Secrétariat de l'ONU dans son ensemble à sa cinquante et unième session, et que la question des publications était également abordée dans le cadre de l'examen de l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat décidé par le Secrétaire général de l'ONU au début de l'année.

218. Comme indiqué dans le document TD/B/43/CRP.4, le Secrétaire général de la CNUCED avait désigné une équipe spéciale chargée d'étudier tous les aspects de la politique et des pratiques de la CNUCED concernant les publications. Etant donné qu'elle aurait besoin d'un certain temps pour mener à bien ses travaux et qu'elle devrait, de toute manière, attendre que l'Assemblée générale ait réalisé son propre examen en décembre 1996, l'équipe spéciale ne remettrait son rapport au Secrétaire général de la CNUCED qu'en mars 1997. L'examen proposé à la session en cours devait donc être considéré comme une première étape, et le secrétariat souhaitait que le Conseil lui fournisse des directives et approuve la démarche exposée dans le document TD/B/43/CRP.4.

Décision du Conseil

219. La décision prise par le Conseil au sujet du point 10 a) de l'ordre du jour est consignée à la section I.H. du document TD/B/43/12(Vol.I).

B. Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes

(Point 10 b))

220. Présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat de la CNUCED a déclaré que le Secrétaire général de la CNUCED accordait la plus haute priorité à la question de la coordination et de la coopération avec d'autres organisations et que cette coopération était dictée par un souci d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies. A cette fin, le Secrétaire général prônait une interaction du sommet et de la base, avec à

la fois des réunions entre chefs de secrétariat et le maintien de contacts au niveau opérationnel, ce qui avait permis d'arriver à un degré élevé de collaboration et de confiance.

221. Le secrétariat de la CNUCED s'efforçait de présenter au Conseil des informations complètes sur la coopération avec d'autres organisations, tout en privilégiant les aspects concrets et utiles. Il convenait de faire état en particulier de la coopération suivie que la CNUCED entretenait avec la Banque mondiale, l'OMC, l'ONUDI, le CCI, l'OCDE, le Fonds commun pour les produits de base et d'autres organes du Secrétariat de l'ONU, notamment les commissions régionales. Si des progrès notables avaient été réalisés, il restait néanmoins beaucoup à faire.

Décision du Comité de session II

222. Le **Comité de session** a décidé de différer l'examen de la question, la documentation n'ayant pu être présentée à temps.

223. Le représentant du **Royaume-Uni** déplorait que le secrétariat n'ait pas établi la documentation voulue. L'ordre du jour de la session était connu depuis un certain temps déjà, aussi ce retard était-il inexplicable.

224. Le porte-parole du **Groupe africain** (Maroc) a déclaré que celui-ci aurait souhaité pouvoir examiner tous les points de l'ordre du jour. Il avait envisagé de demander l'inscription à l'ordre du jour d'autres questions revêtant une grande importance pour l'Afrique et les pays en développement en général, mais y avait renoncé car le programme était déjà chargé. Le fait qu'il n'avait pas été possible de passer en revue tous les points prévus parce que la documentation n'était pas prête était donc extrêmement fâcheux.

225. Le représentant des **Etats-Unis d'Amérique** jugeait éminemment regrettable l'absence de documentation sur le point à l'étude; depuis un an, les délégations réclamaient des renseignements à ce sujet. La publication des documents en temps voulu revêtait une grande importance.

Décision du Conseil

226. La décision prise par le Conseil au sujet du point 10 b) de l'ordre du jour est consignée à la section I.H. du document TD/B/43/12(Vol.I).

Chapitre IX

DECLARATIONS FAITES A LA SEANCE PLENIERE DE CLOTURE, LE 18 OCTOBRE 1996

227. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Cuba) était heureux que la quarante-troisième session du Conseil se fût déroulée dans l'esprit de Midrand qui, espérait-il, continuerait à inspirer les travaux de la CNUCED. Les décisions et les conclusions concertées adoptées par le Conseil, ainsi que les résumés des présidents, constituaient un pas en avant dans la mise en oeuvre des mesures convenues à la neuvième session de la Conférence, et jetait les bases d'une dynamique nouvelle. Son groupe espérait que le secrétariat appliquerait ces nouveaux mandats avec l'énergie et l'efficacité voulues. Il restait beaucoup à faire pour mener à bien les tâches confiées aux Commissions et aux réunions d'experts; il fallait avant tout adopter une démarche pragmatique qui permette à la communauté internationale de s'attaquer au problème du développement dans une économie mondialisée, et doter la CNUCED de moyens efficaces et modernes pour aider les pays en développement à aller de l'avant.

228. Le secrétariat devrait tenir compte dans tous ses travaux, et en particulier dans ses programmes de coopération technique, de la situation critique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont l'économie était structurellement fragile, pour permettre aux gouvernements de créer des conditions propices à un développement durable et pour aider ces pays à prendre pleinement part à l'économie, aux échanges et aux investissements internationaux. Le secrétariat devrait également accorder davantage d'attention à la région dans ses diverses études et publications sur l'interdépendance et d'autres questions.

229. Enfin, le Groupe jugeait positifs les résultats de la réunion de haut niveau du Conseil sur l'investissement, et très fructueuse la méthode de travail adoptée. A la lumière de l'expérience, il estimait que les discussions générales à la CNUCED devraient être beaucoup plus brèves, qu'il fallait recourir à des consultations informelles et à la participation d'experts, et que le débat devrait être axé sur l'adoption de mesures concrètes, étant bien entendu que les groupes régionaux et les pays devaient pouvoir exposer leurs intérêts de la façon la mieux adaptée à leurs besoins.

230. Le représentant de l' Irlande, parlant au nom de l' Union européenne, a dit que plusieurs réunions importantes et utiles s'étaient tenues pendant la quarante-troisième session, en particulier le Forum mondial sur l'investissement. La décision d'organiser une réunion de haut niveau à chaque session ordinaire du Conseil était une heureuse initiative. En outre, la réunion sur l'interdépendance avait encouragé un débat véritable sur la question. L'Union européenne participerait volontiers aux consultations sur le thème de la prochaine réunion de haut niveau, qui devrait être arrêté au printemps 1997 pour permettre d'entreprendre les préparatifs voulus.

231. La quarante-troisième session avait cependant montré qu'il était urgent d'examiner et de réviser les méthodes de travail du Conseil. Les débats devraient prendre un tour plus concret. Il fallait renoncer aux interminables déclarations officielles et s'orienter vers des échanges de vues plus libres,

qui présentent un intérêt direct pour les pays en développement et débouchent sur des conclusions claires et sur des directives pratiques à l'intention du secrétariat. Il convenait en particulier de mieux cibler et de revitaliser le débat sur des questions importantes pour les PMA et pour l'Afrique.

232. Enfin, l'Union européenne regrettait que le Conseil n'ait pas pu examiner la question de la coopération et de la coordination avec d'autres organisations internationales, la documentation voulue faisant défaut. Elle attachait une grande importance à cette question.

233. Le porte-parole du Groupe asiatique (Pakistan) a déclaré que celui-ci était dans l'ensemble très satisfait des travaux de la quarante-troisième session du Conseil. Il souhaitait cependant suggérer quelques améliorations. Premièrement, on devrait préalablement s'entendre sur le résultat escompté des débats sur le thème de l'interdépendance. Cela éviterait aux délégations d'avoir à négocier des textes à la hâte, au risque d'aboutir à des conclusions ne reflétant pas vraiment la complexité des questions traitées. Deuxièmement, il serait bon de consigner les intéressants points de vue exprimés pendant la réunion de haut niveau. A cet égard, le Groupe asiatique prenait note des conclusions formulées par le Président de la Conférence à sa neuvième session, en sa qualité de président de la réunion de haut niveau. Il comprenait aussi le souci du secrétariat de conserver à cette réunion un caractère informel. Néanmoins, il serait dommage de ne pas garder trace de la contribution des experts, siégeant à titre personnel. On pourrait établir à l'intention du Conseil un compte rendu in extenso ou analytique des interventions faites par les experts à la réunion-débat sur l'interdépendance et pendant la réunion de haut niveau. Troisièmement, comme l'avaient déjà souligné d'autres délégations, en particulier dans le cadre du Comité de session II, il ne fallait pas que l'absence de documentation oblige à différer l'examen de questions inscrites à l'ordre du jour.

234. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) se félicitait de l'attention accordée par toutes les délégations aux préoccupations des pays les moins avancés. Il priait instamment le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses consultations en vue de mettre rapidement en place le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA - mécanisme qui, espérait-il, permettrait de corriger la tendance négative des ressources et des dépenses consacrées à ces pays dans le cadre du programme de coopération technique, observée en 1995. Le Groupe africain attachait une grande importance aux activités de la CNUCED en faveur des PMA, et soulignait la nécessité d'établir un sous-programme spécial pour ces pays. Il s'agissait non pas de ressusciter l'ancienne Division des pays les moins avancés, ni de revenir sur l'approche décidée à Midrand pour le traitement des questions relatives aux PMA, mais simplement de garantir la transparence concernant l'exécution et la surveillance des activités, la préparation du rapport annuel sur les PMA, ainsi que le soutien des mécanismes intergouvernementaux appelés à examiner ces questions.

235. A propos de l'interdépendance, le Groupe africain attachait une grande importance aux leçons que la CNUCED pourrait tirer de l'expérience de l'Asie du Sud-Est dans l'intérêt d'autres pays. Il se félicitait des intentions du secrétariat dans ce domaine et remerciait chaleureusement le Japon de l'appui qu'il avait exprimé en faveur de cette initiative en Afrique.

236. Au sujet du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Groupe africain tenait à informer le

Secrétaire général de la CNUCED de sa préoccupation concernant la façon dont le secrétariat en assurait le suivi et contribuait à sa mise en oeuvre. A son avis, il serait nécessaire de créer un centre de liaison pour garantir un meilleur suivi de l'application du Programme.

237. Après avoir félicité le secrétariat de la bonne organisation de la réunion de haut niveau sur l'investissement, le porte-parole a souligné que le Groupe africain attachait une importance particulière à l'IED. Il convenait d'approfondir l'analyse et la recherche pour mieux comprendre tous les aspects de cette question. Le dialogue engagé à la réunion de haut niveau sur l'investissement devrait être poursuivi à l'échelle régionale et nationale. A l'avenir, les débats sur cette question devraient être axés sur les possibilités et sur les difficultés rencontrées par l'Afrique et les PMA.

238. En ce qui concernait la coopération technique, le Groupe africain était vivement préoccupé par la nette diminution, ces dernières années, de la part des ressources allouées aux PMA et aux pays africains. Il espérait que cette tendance, qui avait profité à une seule région, serait corrigée à l'avenir pour tenir compte des besoins des autres régions en développement, notamment les plus défavorisées.

239. Les pays du Groupe africain avaient fait preuve d'une grande souplesse dans les consultations sur le financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED (point 7 b)). Il fallait espérer que des fonds seraient rapidement mis à la disposition du Secrétaire général de la CNUCED pour lui permettre de mettre en oeuvre les conclusions concertées adoptées par le Conseil. Le Groupe africain remerciait toutes les délégations qui avaient contribué au consensus sur cette question épineuse, et en particulier les délégations suisse et norvégienne.

240. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que la quarante-troisième session du Conseil avait eu un caractère pragmatique. Les débats avaient été plus libres, d'où une plus grande efficacité, et les résultats allaient dans le sens des réformes convenues à Midrand. La réunion de haut niveau du Conseil avait également été fructueuse et devrait à l'avenir rester un élément important des sessions ordinaires. Les deux publications annuelles examinées par le Conseil - *le Rapport sur le Conseil et le développement* et le *World Investment Report* - avaient constitué un excellent point de départ pour le débat sur l'économie mondiale. Les opinions différentes exprimées au sujet de ces rapports montraient, notamment, que la CNUCED s'occupait de questions importantes. Il ne fallait cependant pas s'arrêter en si bon chemin. Par exemple, une analyse plus approfondie des problèmes de commerce et de développement dans le contexte de la mondialisation augmenterait les chances de parvenir à des conclusions et recommandations encore plus utiles. Il fallait donc espérer que la CNUCED poursuivrait sur sa lancée, en misant sur le partenariat et la coopération pour trouver des solutions.

241. Comme l'Union européenne, la délégation russe aurait souhaité recevoir le document que le secrétariat avait été chargé d'établir sur la coordination et la coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes (point 10 b)), car cela aurait facilité les débats du Conseil et

permis de préciser les questions qui se posaient après la neuvième session de la Conférence. Le représentant espérait que le secrétariat publierait très bientôt ce document, de façon que la question puisse être examinée à une réunion directive du Conseil ou à une autre occasion appropriée.

242. Le porte-parole des **pays les moins avancés** (Bangladesh), après avoir remercié toutes les délégations qui avaient exprimé leur soutien aux PMA pendant la session, a souligné qu'il était absolument nécessaire d'agir concrètement en faveur de ce groupe de pays désavantagés. Les PMA espéraient vivement que les diverses décisions prises se traduiraient par des mesures visant à alléger leurs souffrances.
